LE CANADA

Publié par la Cie. d'Imp. d'Ottawa. — EDITION QUOTIDIENNE — OSCAR McDONELL, Directeur.

9eme ANNEE, No. 260. — OTTAWA, JEUDI 23 FEVRIER 1888. — PRIX DU NUMERO : 2 CENTS.

LE CANADA

FONDÉ EN 1879

Prix de l'abonnement

EDITION QUOTIDIENNE

Un an, pour la ville.....$4.00.
" en dehors de la ville..... 3.00.

EDITION HEBDOMADAIRE

Un an.....$1.00.

Invariablement payable d'avance.

Toutes lettres, correspondances etc. etc. etc. doivent être adressées à

OSCAR McDONELL
OTTAWA ONT.

BUREAUX ET ATELIERS
118 rue St Patrice ;
414 et 416 rue Sussex.

LE CANADA

Ottawa, 23 Fév. 1888

LE NOUVEAU TRAITÉ DES PÊCHERIES.

TRIOMPHE DE LA CAUSE CANADIENNE.

Enfin, nos lecteurs connaissent le texte du nouveau traité, qui vient d'être conclu à Washington entre les Etats Unis et l'Angleterre au sujet des pêcheries canadiennes, et nous sommes heureux de pouvoir dire, en toute franchise, en tête du présent article, que la cause canadienne a triomphé. Tous les journaux grits et rouges, qui prétendent le contraire, mentent effrontément, et affichent le plus misérable esprit de parti que nous ayons vu encore dans ce pays.

Oui, nous sommes triomphants dans ce nouveau traité de Washington, et c'est la deuxième fois que nos chefs conservateurs ont l'honneur de faire reconnaître nos droits à Washington, depuis 17 ans.

En 1871, Sir John Macdonald faisait reconnaître par le gouvernement américain qu'en dedans de trois milles marins des côtes canadiennes, ainsi que dans nos baies et havres, le Canada était l'unique roi et maître chez lui, et le nouveau traité de Washington reconnaît de nouveau ce droit.

En 1871, Sir John Macdonald obtenait la nomination d'arbitres, qui nous firent obtenir $5,500,000 du gouvernement américain, en échange du privilége accordé aux pêcheurs des Etats Unis de se trouver dans les eaux et havres du Canada sur le même pied que les pêcheurs canadiens.

Le nouveau traité n'obtient aucune compensation de ce genre pour une bonne raison : c'est parcequ'il n'accorde pas aux américains le même privilége.

Qu'est-ce que ceux-ci viennent donc d'obtenir pour autoriser les gros titres alarmants, qui s'étalent, depuis quelques jours, dans les gazettes grits et rouges ?

Ils ont obtenu ce qui est tout simplement raisonnable : une meilleure définition de la convention de 1818, et quelques concessions que se doivent entre elles, toutes les nations civilisées, lorsque ces concessions ne sont de nature qu'à maintenir des rapports de bon voisinage, également avantageux aux uns et aux autres.

La meilleure définition obtenue se rapporte à la limite des trois milles que nous venons de mentionner, aussi aux diverses baies et aux limites de ces baies, dont l'entrée, fermée aux vaisseaux de pêche américains, ne devra pas excéder dix milles de large.

Les concessions obtenues ne sont pas aussi étendues que le prétendaient les diverses dépêches de Washington, reçues depuis quelques jours.

Il n'est pas vrai que les vaisseaux de pêche américains auront le droit illimité d'entrer dans les ports canadiens pour y décharger leurs cargaisons et expédier leurs chargement par terre, en entrepôt.

Ce droit n'est accordé que dans certains cas spécifiés par l'article II du traité.

Il est dit dans cet article que les bâtiments de pêche américains sur les côtes canadiennes de l'Atlantique pourront dans le cas de mauvais temps, ou autre accident, décharger et vendre leurs cargaisons, si la chose est nécessaire, quitte à se conformer aux règlements de douane, et, de plus, se ravitailler, engager des matelots pour remplacer les vides faits dans leur équipage par la mort ou la maladie.

Le même article accorde aux vaisseaux de pêche américains retournant aux Etats-Unis, le privilége d'acheter des provisions dans les ports canadiens, pourvu que ces provisions ne soient pas obtenues sous forme d'échange et en vue d'opérations de pêche ultérieures.

Il n'y a certainement pas dans ce qui précède aucune concession désavantageuse au Canada, si l'on considère que les mêmes privilèges sont accordés aux vaisseaux de pêche canadiens dans les eaux américaines.

Le nouveau traité maintient la disposition de la convention de 1818, qui permet aux vaisseaux de pêche américains d'entrer dans les ports canadiens pour s'y abriter, durant la tempête, ou pour s'y approvisionner d'eau et de combustible, ou pour y réparer leurs avaries.

La convention de 1818 est aussi maintenue au sujet des appâts. C'est à dire que les vaisseaux de pêche américains n'auront pas plus le droit que ci-devant de s'approvisionner de bouette dans les ports canadiens.

L'article 15e du nouveau traité, qui est l'avant dernier, est l'un des plus importants.

Il offre aux vaisseaux pêcheurs américains un permis gratuit d'acheter dans les ports canadiens de l'appât, de la glace, des seines, des lignes et tout autre appareil de pêche; aussi de décharger leurs cargaisons dans nos ports pour les expédier en transit, moyennant deux conditions, et ces conditions sont celles-ci :—Les Etats-Unis devront traiter de la même manière dans leurs eaux les vaisseaux de pêche canadiens ; de plus, ils devront admettre en franchise sur leur marché, le poisson, les huiles et tout produit de pêche du Canada.

Il est clair qu'il y a ici une juste réciprocité d'avantages, et il faudrait être aveugle pour ne pas le voir.

Telle est la substance du nouveau traité, qui se compose de seize articles, et que l'on a dû lire, hier, dans nos colonnes, avec le plus vif intérêt.

Mais il reste un détail extrêmement important que notre dépêche d'hier ne donnait pas.

C'est une résolution supplémentaire adoptée par la commission des pêcheries, qui ne fait pas partie du nouveau traité ; mais qui montre bien que nos droits ont été reconnus et sauvegardés dans toute leur plénitude par les commissaires anglais et américains.

Cette résolution est un modus vivendi, ou un arrangement provisoire, en attendant que le nouveau traité soit ratifié par les parties intéressées. Cet arrangement est proposé par les commissaires anglais et canadien, et en voici la nature :

D'ici à deux ans, les vaisseaux de pêche américains pourront entrer dans les baies et havres du Canada pour y acheter de l'appât, de la glace, des seines, des lignes et tout autre appareil de pêche, aussi pour y décharger et expédier leurs cargaisons et leur équipage, pourvu qu'ils paient un permis de $1.50 par tonne.

Mais cette taxe sera abolie aussitôt que les Etats-Unis admettront en franchise chez eux le poisson canadien, les huiles de poisson, les huiles de baleine, de loups marins et autres produits de pêche du Canada.

Les commissaires américains ont reconnu la justice de cette offre, et ils ont promis de la recommander au président des Etats-Unis.

Nous devons nous réjouir sans réserve du magnifique résultat de la conférence de Washington. C'est un succès diplomatique aussi éclatant pour notre gouvernement que celui de 1871, et, cette fois, nous le devrons à Sir Charles Tupper.

Honneur à lui.

Les membres de la garde d'honneur du gouverneur-général porteront, aujourd'hui, à l'occasion de l'ouverture du Parlement, les nouveaux casques en peau d'ours, qui ont été achetés récemment.

UN MESSAGE DU PRESIDENT DES ETATS UNIS

C'est le président des Etats-Unis qui a transmis au Sénat de Washington le nouveau traité des pêcheries, et il l'a accompagné d'un long message, que nous publions sur notre deuxième page.

Le président fait l'historique des négociations et expose les principaux points du traité en les appréciant dans un esprit juste et éclairé. Nous y référons nos lecteurs.

LA SESSION.

LE DISCOURS DU TRÔNE.

Le discours du trône lu, aujourd'hui, devant les chambres, est très-court et ne fait pas prévoir une longue session.

Son Excellence attire, dès le commencement, l'attention sur le nouveau traité des pêcheries, et il s'en déclare satisfait.

Plusieurs mesures, d'un intérêt secondaire, sont annoncées. Entre autres, la loi électorale, celles du cens électoral et des élections contestées seront amendées. Bref, on trouvera ci-dessous le texte même du discours du trône, qui se lit comme suit :

Honorables Messieurs du Sénat :

MM. de la Chambre des Communes :

C'est pour moi une grande satisfaction de vous rencontrer encore une fois, au commencement de la session parlementaire, et de vous féliciter sur la prospérité générale du pays.

Bien que, dans certains districts, la terre n'ait pas suffisamment rémunéré les travaux du cultivateur, néanmoins, dans leur ensemble, les récoltes de l'année dernière ont produit beaucoup ; elles ont même été d'une abondance remarquable dans le Manitoba et les Territoires.

J'ai le plaisir de vous informer que les négociations entre le gouvernement de Sa Majesté et celui des Etats Unis pour le règlement de la "question des pêcheries" ont abouti à un traité que vous jugerez, j'ose l'espérer, honorable et satisfaisant pour les deux nations.

Le traité, avec les pièces et la correspondance qui s'y rattachent, vous sera soumis et vous serez invités à lui donner effet par une loi.

Le développement du réseau de nos chemins de fer non seulement nous fait une nécessité d'assurer plus de protection à la vie des personnes et à la propriété, mais il a rendu plus fréquentes les questions où les intérêts des compagnies rivales se trouvent en conflit et où l'autorité doit prononcer. Il paraît donc nécessaire de pourvoir à ces choses, et il vous sera présenté un projet de loi à l'effet de refondre et d'amender l'acte des chemins de fer.

L'expérience ayant démontré le besoin de modifier l'Acte concernant l'élection des membres de la Chambre des Communes, afin d'en rendre le fonctionnement plus efficace et plus aisé, vous serez appelés à étudier un bill amendant ce statut.

L'acte concernant les élections peut aussi demander votre attention afin d'écarter certains doutes qui devraient disparaître dans l'interprétation de la loi.

Mon gouvernement a profité de la vacance pour mettre à l'étude les nombreuses propositions qui ont été faites à l'effet d'amender dans ses détails l'acte du cens électoral et il vous soumettra un projet qui simplifié cette loi et en diminue beaucoup les frais de fonctionnement.

Vu la croissante rapide des Territoires du Nord-Ouest, il est devenu expédient d'améliorer le système de gouvernement et de législation de cette partie de la Confédération, et un bill à cet effet vous sera remis.

Il vous sera aussi présenté un projet de loi appliquant au Manitoba et aux Territoires du Nord-Ouest une partie plus considérable des lois anglaises modernes, dans les matières qui sont du ressort du parlement du Canada, mais qui n'ont pas encore été un objet de législation dans ce parlement.

Entre autres sujets il vous sera présenté des projets de loi relatifs à la magistrature, à l'acte du service civil, à la vérification des comptes publics.

MM. de la Chambre des Communes :

Les comptes de l'année écoulée vous seront soumis, ainsi que les prévisions budgétaires pour l'année prochaine. Elles ont été préparées avec économie sans perdre de vue les besoins du service public.

Honorables Messieurs du Sénat :

MM. de la Chambre des Communes :

Je vous recommande l'étude de ces importantes matières et de toutes autres d'un intérêt public qui pourraient vous être soumises, certain d'avance que vous vous y consacrerez avec zèle et assiduité.

B. G.

GRANDE VENTE

SEMI-ANNUELLE

AU COMPTANT

AVANT L'INVENTAIRE.

Les Articles de Fantaisie seront vendus à un discompte variant entre 20 à 50 pour cent.

MOITIE PRIX.

BRYSON GRAHAM & CIE.

148, 150, 152, 154, rue Sparks

& Cie.

GLADSTONE HOUSE
est maintenant changé en celui de
Stanley's Arms

L'ancien hôtel connu sous le nom de Poulin's Sample Room est maintenant tout réparé à neuf, son nouveau propriétaire M. George Simms n'a rien épargné pour le confort des personnes qui désireront l'encourager. Un nouveau stock de liqueurs et de cigares de qualité supérieure, vient d'être acheté et ne laisse rien à désirer.

GEORGE SIMMS,
2 2 88 1m — Propriétaire.

RESTAURANT MEDAS
Carré du Marché By
61 RUE YORK.

Cuisine française.
Vins, Champagne délicieux.
Cigars qualité Extra.

Les repas sont servis à toutes heures, depuis 7 hrs. a. m. à 11 hrs. p. m.

Un Cuisinier de première classe est au service du restaurant.

MIDAS GALLIEN,
Propriétaire.
24 12 87—1m.

La Cie du Chemin de Fer de Colonisation du LAC TEMISCAMINGUE.

AVIS est donné par le présent que la deuxième assemblée générale annuelle des actionnaires de la Compagnie de Chemin de Fer du Lac Témiscamingue, aura lieu, MARDI, LE SIXIEME JOUR DE MARS PROCHAIN (1888) à onze heures a.m., aux bureaux de la compagnie, 580, rue Sussex, en la cité d'Ottawa, dans le but d'élire neuf directeurs pour l'année prochaine et pour d'autres fins générales.

Par ordre,
LASSALLE GRAVELLE,
Secrétaire-trésorier.
Ottawa, 20 février, 1888.

COMMENT FAIRE USAGE DE L'Eau Minerale de St. Leon.

Comme purgatif, prenez d'un à trois bols chauds avant déjeuner. Un ou deux verres aux repas agiront très-efficacement contre la dyspepsie.

Prenez cette Eau, qui est un des meilleurs réactifs altérants, buvez-en tous les jours ; un verre toutes les deux ou trois heures, pour affections chroniques, purifiera votre sang.

Comme régulateur naturel, l'Eau de St.-Léon s'adapte à toutes les constitutions. Prenez-en assez pour qu'elle agisse comme léger purgatif.

Cette Eau est en vente chez tous les principaux pharmaciens et épiciers, à Vingt cts. le gallon, en gros et en détail, par la

Compagnie Eau St-Leon
No. 534½ Rue Sussex, Ottawa.

☞ N.B.—Pour la dyspepsie ou l'indigestion, buvez l'Eau après chaque repas, et pour la constipation prenez-la avant déjeuner.

Pour les Fêtes

Couteaux,
Fourchettes,
Cuillères,
Couteaux à dépecer,
Cabarets,
Patins,
Traineaux,
Tobogga s.

Argenteries de toutes sortes en Gros et en Détail

Chez

R. G. LAVERDURE,
69 & 75 RUE WILLIAM

MM. Napoléon Bélanger & Joseph Cousineau

Désirent annoncer au public qu'ils viennent de faire l'acquisition du

SUPERBE ATELIER DE **PHOTOGRAPHE** DE **MM. DORION & DELORME**
No 140 Rue Sparks

Nous sommes maintenant prêt à faire toutes sortes d'ouvrages dans cette ligne, tel que Photographie et peinture à l'huile, pastel agrandi, tout à des prix réduits et tous les ouvrages garantis. Nous avons aussi acheté les négatifs. Une visite est respectueusement sollicitée.

N. Belanger & J. Cousineau
No 140 Rue Sparks.

STATUTS DU CANADA ET PUBLICATIONS OFFICIELLES

Les Statuts et autres Publications du Gouvernement du Canada, sont en vente à ce bureau. Aussi des Actes séparés. Liste de prix envoyé sur demande.

Statuts Revisées, actuellement prêts. Prix de deux volumes $5.00.

B. CHAMBERLIN.
Imprimeur de la Reine
et contrôleur de la papeterie.

Dépt. des Impressions Publiques et de la Papeterie.
Ottawa, Mars 1887. — 13ins.

La Protection Personnelle

—EST LA—

Premiere Loi de la Nature.

Il appartient de droit aux citoyens l'Ottawa de se protéger contre les attaques du froid en achetant leurs Fourrures chez

N. Faulkner & Fils

Les bourses des acheteurs seront en même temps protégées, s'ils agissent ainsi.

Assortiment complet de Fourniture pour Messieurs.

111 RUE RIDEAU

COLLEGE MILITAIRE ROYAL DU CANADA
KINGSTON, ONT.

Le Collège Militaire Royal est établi dans le but de donner une éducation complète dans toutes les branches des tactiques Militaires, fortifications, manœuvres, corps de génie et toutes connaissances scientifiques générales nécessaires pour acquérir le véritable art militaire et pour former des officiers pour le commandement et l'état-major.

(a) De plus, le cours d'études est organisé de manière à procurer une connaissance pratique et approfondie sur toutes les matières essentielles de la haute éducation moderne.

(b) Le Cours de Génie Civil est complet et parfait dans toutes les branches.

(c) Le cours obligatoire d'arpentage est le même que celui requis par les arpenteurs des terres Fédérales; le cours volontaire d'arpentage est celui suivi par les arpenteurs topographiques du gouvernement Fédéral.

Les examens pour l'immatriculation ont lieu en juin de chaque année. Les candidats doivent dépasser quinze ans et être au-dessous de dix-huit ans le premier janvier suivant.

La durée du cours du Collège est de quatre années.

Quatre commissions à l'Armée Régulière Impériale sont accordées aux gradués annuellement.

Pension et instruction, $100 pour chaque terme, consistant en dix mois de pension.

Pour autres informations, s'adresser à l'Adjudant-Général de la Milice, Ottawa.

Ottawa, 19 Nov. 1887.

Aux Hoteliers et Detailleurs de Liqueurs en général

JE VENDS :

Brandy, Bisquits, Debouche & Cie. ; en caisse ½ oct. (pintes et flacons).

Gin de De Kuyper en ½ oct., caisses rouges, vertes et blanches (importation directe)

Gin de Keys, en caisses rouges et vertes.

Brandy de Hennessey, en caisses (pintes).

Whiskey irlandais de Burk's

Whiskey écossais de Stewart.

Rhum de la Jamaïque.

Rye de Walker (1883) en caisses et en détail

Rye, Proof et eau de Vie de Gooderham & Wort's

Cigares

Seul agent pour les "Upper X"
En magasin :—"My Regards" et "Peg Tops"

Bières et Porter

La plus célèbre de Bass, Dows et McCarthy.
Carlings Malting & Brewing Co.
Toronto Brewing & Malting Co.
Bowie & Bates,

JOHN CASEY,
294 et 296, RUE DALHOUSIE.

ACTUALITES.

Sir John et Lady Macdonald avaient, hier soir, à leur table plusieurs invités.

On dit que l'honorable M. Mercier a été fait à Paris chevalier de la légion d'honneur.

Les hôtels sont déjà remplis de membres du Parlement et d'étrangers arrivés ici pour affaires ministérielles.

Le bref pour une élection fédérale dans le comté de Prince-Edouard, est émané. La nomination est fixée au 5 mars et la votation au 12 du même mois.

L'honorable M. Laurier, chef de l'opposition, est arrivé à Ottawa, hier, et a pris ses appartements au Russell. Nous sommes heureux de constater que cet honorable monsieur jouit d'une bonne santé.

M. John Thorton, ex-M. P. P., pour le comté de Stantead est mort samedi à sa résidence de Coaticooke. Thornton fut élu comme conservateur en 1875, fut défait en 1878, et réélu en 1881.

Il se retira de la lutte lors des dernières élections. Il fut maire de Coaticooke durant de nombreuses années.

M. Thornton était né dans l'Etat de Vermont. Ce n'est qu'en 1841 qu'il se fixa dans les Cantons de l'Etat

Une dépêche de New-York, nous apprend la mort à Green-Cove-Springs, en Floride, de M. Charles Lasalle, ancien directeur du "Courrier des Etats-Unis."

M. Lasalle avait repris le "Courrier des Etats-Unis, après le départ de Frédéric Gaillardet. Avec l'aide de son gendre, M. Léon Meunier, aujourd'hui co-directeur du journal, il avait su donner à son œuvre une extension considérable et faire du "Courrier" l'organe puissant des Français d'Amérique.

Le Merchant's Exchange de Gloucester, dans l'Etat du Massachusetts, a censuré le nouveau traité des pêcheries. Cette chambre de commerce prétend que ce traité sacrifie les droits des pêcheurs américains. Elle le qualifie de disgrâce pour les Etats-Unis. Il prive, d'après elle, les pêcheurs américains du droit qu'ils possédaient auparavant, de se procurer des approvisionnements et des appâts dans certaines baies, qui leur seront maintenant fermées, si le traité est ratifié.

La Tribune de Kew-York, l'un des principaux organes républicains, est aussi d'avis que les droits des Etats-Unis sont sacrifiés par le nouveau traité.

Cette critique américaine contraste fort avec l'appréciation des journaux grits d'ici.

La Chambre des Communes, ouverte, aujourd'hui, a plusieurs siéges vacants, qui appartiennent tous à la province d'Ontario. Ce sont ceux de Kent, de Prince-Edouard, de Russell et de Middlesex.

Le Sénat a perdu deux de ses membres par le décès de l'honorable William McMaster, de Toronto, et de l'honorable M. Sénécal, de Montréal.

Le premier a été remplacé par l'honorable John McDonald, de Toronto, et le second par l'honorable J.-Ble. Rolland, de Montréal.

Il y a maintenant une vacance à remplir dans le Sénat pour remplacer l'honorable M. Nelson, élevé au poste de lieutenant-gouverneur de la Colombie Anglaise.

En vertu de la loi passée lors de la dernière session, les Territoires du Nord-Ouest seront représentés dans le Sénat, et l'on dit que M. Hardisty, attaché au service de la Compagnie de la Baie d'Hudson, sera le sénateur de ces Territoires.

Les changements dans la Chambre des Communes sont beaucoup plus nombreux que dans le Sénat.

Il y a eu dix-neuf élections partielles depuis les élections générales du mois de février 1887, dont seize depuis la dernière session.

Sur le total le gouvernement compte seize partisans et l'opposition trois, en lui donnant le siége de Dorchester, s'il est vrai que M. Chouinard lui appartienne.

RESUMÉ TELEGRAPHIQUE

(Dépêches de cette après-midi)

Faillite

Pittsbourg, Pa., 23—L'une des plus grandes manufactures de fer de la ville vient de faillir avec un passif de $1,000,000 à $1,500,000. Il y a quelques années la même maison avait failli avec une extension de temps lui avait permis de réaliser près de $800,000 sur les dettes.

Enlèvement

Auburn, N. Y., 23— Une sensation a été causée dans les cercles sociaux par le départ de madame D. Erastus Corning, une jeune femme très jolie avec D. Morris Kurtz, le correspondant du "Syracuse Sunday Herald." Le couple est parti samedi après midi. Le mari de la déserteuse et son père se sont mis à la poursuite des fugitifs par le premier train mais n'ont pu les rejoindre. Le couple est actuellement à Chicago.

En visite

Washington, 23—Le parti présidentiel a quitté Washington par le train de 11.45h. du chemin de fer Pensylvanie et Atlantique pour une visite à Jacksonville, Wa. Le parti consistant du président, de Mde Cleveland, le secrétaire et Mde Whitney, le Col. et madame D. S. Lamont, et leur suite.

Meurtre

Corrigan, Texas, 23—John McClevy a été tué d'un coup de fusil, hier soir, par le shérif Holcomb. McClevy était en prison à Crockett et s'était enfui après avoir tué une femme vendredi soir et un homme dimanche. Il avait aussi tenté de tuer un des constables. Il y a quelques jours, pour une cause que l'on ignore, il avait laissé échapper ces paroles : "J'ai tué neuf personnes et je veux en tuer trois ou quatre de plus ou je suis un damné."

Le prince héritier

Berlin, 23—Le temps est devenu plus doux à San Remo. L'état du prince impérial s'améliore. Il parle maintenant distinctement ; la toux et l'expectoration continuent sans diminution.

Successeur

Londres, 23 — Le Dr McKenzie a été nommé successeur de feu sir George McFarren, à l'Académie Royale.

Le traité

New York 23—Une dépêche de Washington au "Times" dit que bien que les démocrates et les républicains diffèrent d'opinion sur le mérite du traité des pêcheries, ils sont, en général, d'avis que le sénat le rejètera par un vote de parti.

Meurtre et suicide

Camden, N. J. 23—Un crime des plus mystérieux a été commis en cette ville hier soir, à bord d'un bateau traversier sur la rivière Delaware. Un jeune homme d'environ 26 ans et une jeune fille du même âge en sont venus à une querelle dans le cours de laquelle le jeune homme est soupçonné d'avoir fait feu sur sa compagne, et de s'être ensuite logé, à lui-même une balle dans la tête. Ce dernier est mort sur le champ ; on n'espère pas pouvoir sauver la jeune fille.

Querelle fatale

Chattamooga, 23—Deux étudiants de l'Université de cette ville se sont querellés, hier, en jouant à la balle. L'un nommé Ben Magill tua Jas. C. Johnston en le frappant à la tête avec un baton dont il se servait pour jouer.

AU BON MARCHE !

Les plus grandes de toutes les grandes ventes à l'occasion de l'inventaire SE POURSUIT ACTUELLEMENT.

Aucune offre raisonnable ne sera refusée durant ce mois.

Achetez vos articles maintenant pour l'automne prochain et épargnez 50 pour cent.

Dupuis & Nolin

LE MESSAGE DU PRÉSIDENT

Le message du président Cleveland se lit comme suit :

AU SÉNAT DES ÉTATS-UNIS

Messieurs du Sénat :

Dans mon message annuel transmis au congrès, en décembre 1886, il était fait mention de négociations alors pendantes pour le règlement de questions se rapportant aux reclamations des pêcheurs americains dans les eaux anglaises.

Comme résultat de ces négociations un traité a été consenti, conclu et signé, entre Sa Majesté Britannique et les Etats-Unis, en cette ville, sous ma direction, le 15 février dernier.

J'ai l'honneur de soumettre aujourd'hui ce traité au sénat avec l'espoir qu'il recevra son approbation afin que la ratification soit dûment échangée et que le traité soit aussitôt mis à effet.

HISTOIRE DES NÉGOCIATIONS

Peu après l'ajournement du congrès, en mars dernier, et pour ne pas me relâcher de mes efforts pour en arriver à un arrangement entre le gouvernement de la Grande-Bretagne et les Etats-Unis, de maniere à assurer aux citoyens des deux pays la jouissance paisible de leurs justes droits en vertu des traités existants et de l'amitie internationale dans les eaux territoriales du Canada et de Terreneuve, je profitai de circonstances favorables qui indiquaient un désir de faire sans délai un règlement amical et final d'une longue controverse, qui avait fait naitre beaucoup d'irritation et de malentendus entre les deux nations, pour transmettre, par l'entremise de notre ministre, à Londres, des propositions pour la tenue d'une conférence dans cette capitale sur ce sujet.

L'expérience des deux dernieres années avait démontré les conséquences dilatoires et rien moins que satisfaisantes de nos transactions indirectes par le canal du Foreign Office à Londres, où prévalaient en pratique les vues et les desirs du gouvernement de la Confédération du Canada, mais on n'en trouvait l'expression qu'en sous main. Pour obvier à cet inconvénient et à cet obstacle par un reglement prompt et bien défini, l'on a cru qu'il serait preferable que les négociations se poursuivissent en cette ville et que les intérêts du Canada et de Terreneuve y fussent directement représentés.

Les conditions de référence ayant été dûment arretées par les deux gouvernements et la conférence devant définitivement se tenir ici, en vertu de pouvoirs dont m'a revêtu la constitution, j autorisai Thos. F. Bayard, secretaire d'Etat des Etats-Unis, William L. Putnam, citoyen de l'Etat du Maine, et James B. Angell, citoyen de l'Etat du Michigan, de se rencontrer, pour et au nom des Etats-Unis, et conférer avec les plénipotentiaires représentant le gouvernement de Sa Majesté Britannique, dans le but de discuter et de régler, dans un esprit amical, toutes ou aucune des questions se rapportant au droit de pêche dans les mers adjacentes de l'Amérique Britannique du Nord et de Terreneuve, droits qui étaient en litige entre le gouvernement des Etats-Unis et celui de Sa Majesté Britannique ; et de conclure et de signer, conjointement et solidairement, tout traité ou traités touchant les prémisses, et je vous transmets ci-jointes pour votre information des copies complètes du pouvoir ainsi donné par moi.

En exécution des pouvoirs ainsi conférés, les dits Thomas F. Bayard, Wm L. Putnam et James B. Angell, dans le mois de novembre dernier, rencontrerent en cette ville les plénipotentiaires de Sa Majesté Britannique et procéderent à la négociation d'un traité tel que ci-dessus autorisé. Après plusieurs conférences et des efforts énergiques, on en arriva enfin à un arrangement, lequel est renfermé dans le traité que je vous soumets maintenant.

LE RÈGLEMENT APPROUVÉ

Le traité reçoit mon approbation, parce que je pense qu'il nous apporte un reglement satisfaisant, pratique et final sur une base honorable et juste pour les deux parties de la difficulté et des questions en litige auxquelles il se rapporte.

Une revue de l'histoire de cette question démontrera que toutes les tentatives précédentes pour en arriver à une interpretation commune satisfaisante aux deux parties du premier article du traité du 20 octobre 1818, n'ont eu aucun succes, et le temps n'a fait qu'augmenter la difficulté et l'obscurité. Les négociations de 1854, puis celles de 1871, aboutirent dans les deux cas à des arrangements temporaires réciproques des tarifs du Canada, de Terreneuve et des Etats-Unis et le paiement d'une somme d'argent par les Etats-Unas, mais les veritables questions en litige resterent sans reglement, ouvertes et prêtes à s'imposer de nouveau dès l'abrogation des araangements conventionnels. La situation, par consequent, ne fut pas améliorée par les résultats du traité de 1871, et un grave état de choses, offrant presque identiquement les mêmes traits et les mêmes causes de plaintes de la part des Etats-Unis contre la conduite du Canada et la négligence de l'Angleterre à corriger celui-ci, se présenta à nous en mai 1886, et cet état de choses s'est perpetué jusqu'aujourd'hui.

LA CORRESPONDANCE SOUMISE

La plus grande partie de la correspondance qui a été échangee entre les deux gouvernements a déja été communiquée au Congrès, et je vous en transmettrai le plus tôt possible le reste jusqu'à cette date, en l'accompagnant des protocoles conjoints de la Conférence, laquelle a abouti à la conclusion du traité que je vous soumets maintenant. Vous vous trouverez alors entierement en possession du dossier et de l'histoire de la question, depuis l'expiration le 30 juin 1885, des articles du traité de Washington de 1871 qui concernent les pêcheries, et alors que nous retombâmes sous les dispositions du traité du 20 octobre 1818. Comme les documents et les papiers en question fourniront des renseignements complets sur les positions prises sous mon administration par les representants des Etats-Unis, ainsi que sur celles prises par les représentants du gouvernement de la Grande-Bretagne, je ne considère pas nécessaire ni opportun de les répeter dans ce message.

LES DISPOSITIONS DU TRAITÉ

Mais je pense que l'on trouvera que le traite contient une solution juste, honorable et par conséquent satisfaisante des difficultés qui ont assombri nos relations avec nos voisins de la frontière du nord. Je pense que l'arrangement propose sera jugé surtout satisfaisant par ceux de nos citoyens qui sont engagés dans les pêcheries de la haute mer adjacente de la côte canadienne et qui relâchent dans ces ports et havres en vertu des dispositions du traité et des règles du Droit International. La délimitation proposée des lignes entre les pêcheries exclusives et les pêcheries communes apportera de la certitude et de la sécurité quant à l'étendue de leur champ legitime.

La theorie des pointes les plus avancées et des lignes imaginaires est abandonnée par la Grande-Bretagne, et la specification dans le traite de certaines baies nommées, donne satisfaction aux habitants des côtes sans diminuer matériellement la valeur ou la convenance des droits de pêche des Américains. La navigation non interrompue du detroit de Canso est expressément et pour la première fois affirmée, et les quatre fins pour lesquelles nos pêcheurs, en vertu du traité de 1818, avaient la permission d'entrer dans les baies et les havres du Canadà et de Terreneuve en dehors de la limite des trois milles marins, sont interprétées dans un sens loyal et libéral, et leur jouissance est assurée sans ces conditions et ces restrictions qui dans le passé l'ont embarrassée et obstruée si sérieusement.

L'application des pénalités pour pêche illégale ou préparation illégale à la pêche dans les pêcheries intérieures et exclusives du Canada et de Terreneuve sera accompagnée de sauvegardes contre toute action oppressive ou arbitraire, protégeant ainsi le pêcheur contre toute punition avant d'avoir été jugé, ainsi que contre les délais, les inconvénients et les dépenses inutiles. L'histoire des deux dernieres années prouve qu'aucun acte de l'administration canadienne n'a été plus harassant ni plus nuisible que celui qui obligeait les voiliers de pêche à s'inscrire formellement à l'entrée et au départ, chaque fois qu'ils cherchaient un refuge temporaire dans les ports et havres canadiens.

Le traité proposé met fin à cet inconvénient et enlève ce sujet de plainte le plus fréquent et le plus juste. Les articles qui permettent à nos pêcheurs d'obtenir des provisions et les articles ordinaires des navires de commerce à leurs voyages de retour, et qui concèdent le privilège encore plus important d'acheter en toute occasion les provisions et articles de nécessité accidentelle ou ordinaire auxquels ont ordinairement droit les navires de commerce sont d'une grande importance et d'une grande valeur.

APPROBATION DU SYSTÈME DES LICENCES

Les licences, qui seront accordées sans charges et sur demande, afin de permettre à nos pêcheurs de jouir de ces privileges, sont des freins raisonnables et justes qui permettront aux autorités locales de constater l'identité de celui qui les recevra et ne peuvent constituer aucun obstacle pour ceux qui entendent s'en servir loyalement. L'hospitalité accordée à nos navires, dans tous les cas de danger réel, avec la liberté de décharger, de vendre et d'expédier leurs cargaisons est pleine et liberale. Ces dispositions assureront la jouissance réelle des droits du traité garantis à nos pêcheurs par le traite de 1818 et qui ont été constamment reclamés dans la correspondance du departement d'Etat de notre ministre à Londres et par les négociations du traité actuel. Nos pêcheurs n'avaient pas, en vertu du traité de 1818 le droit de se procurer des articles de pêche spécifiés dans les forts et baies canadiens, et l'achat d'un article censé être essentiel, savoir, les appâts, leur était interdit par les termes explicites du traité de 1818, par les déclarations caractéristiques faites au cours des négociations et par les décisions expresses antérieures à la conclusion du traité.

POURQUOI IL N'EST PAS QUESTION DE RÉCIPROCITÉ

Le traité qui vous est soumis ne contient pas de disposition affectant les droits de douane, et indépendamment de la position prise par les Etats-Unis, qu'aucun changement à notre tarif où à notre législation intérieure ne pouvait être fait comme prix ou considération de la concession de droits garantis par traité à nos concitoyens, on a jugé plus avantageux de laisser tout changement à la législation fiscale des Etats-Unis s'effectuer par l'exercice régulier de la volonté législative et d'accord avec les intérêts publics.

C'est pourquoi l'addition, sur la liste des articles entrant en franchise, du poisson, de l'huile de poisson, de l'huile de baleine et de phoque, mentionnée dans le dernier article du traité, est laissée entierement à l'action du congrès, et a cet égard le droit du Canada et de Terreneuve de réglementer la vente des appâts et autres articles de pêche dans leurs propres limites est reconnu, et le droit de nos pêcheurs d'acheter librement ces choses est rattaché par le traité à l'action du congrès dans la modification de notre législation fiscale.

AMITIÉ POUR LE CANADA

Nos relations sociales et commerciales avec les populations placées sur nos frontieres et destinées à être pour toujours nos voisins, ressortent clairement du tableau des compagnies de transport des Etats-Unis, par terre et par mer, dont les lignes se rattachent au Canada, transmis par le secretaire du trésor au sénat, le 7 février 1888, en réponse à une résolution de ce corps, et ce tableau indique le volume considérable d'échanges mutuellement profitables qui ont eu lieu depuis un demi siecle. Ces relations ne sont que partiellement developpées, et si on ne fait pas obstacle à un esprit amical d'entreprise et à une saine rivalité entre les deux populations, l'avenir promet des fruits abondants d'une prospérite illimitée des deux côtés de la frontiere.

Le traité qui vous est soumis a été élaboré dans un esprit d'équite libérale et d'avantages réciproques, dans la conviction que les avantages réciproques sont les seules lois durables de la paix et de l'amitié entre les Etats, et que, par l'adoption de la convention actuellement soumise au senat, des relations avantageuses et satisfaisantes s'établiront entre les deux pays de façon à assurer une paix et une harmonie durables.

UN MODUS VIVENDI

Avec le traité que je vous soumets ici, je crois de mon devoir de transmettre au sénat une offre ou un arrangement écrit de la nature d'un *modus vivendi* offert, après la conclusion du traité, de la part des plénipotentiaires britanniques, afin d'assurer des relations amicales et pacifiques durant la période qui pourra être requise par l'étude du traité par les gouvernements respectifs et pour la passation de la législation nécessaire à la mise en vigueur de ses dispositions, si elles sont approuvées.

Ce document, signé librement et de leur propre mouvement par les commissaires britanniques, non seulement offre des avantages à nos pêcheurs en attendant la ratification du traité, mais il semble avoir été dicté par un esprit amical.

LA PUBLICATION DU TRAITÉ

On m'a donné à entendre que les autres gouvernements intéressés dans le traité soumettront, dans l'espace de quelques jours, selon leurs méthodes de conduire les affaires publiques, le dit traité à leurs législatures respectives, alors qu'il sera immédiatement porté à la connaissance de l'univers.

En vue de ce fait, il semble à propos, que par sa publication ici, l'on donne à notre population la connaissance immédiate et entière de tout ce qui a été fait dans cette affaire. Il me semble utile de renseigner le public sur l'histoire de ces longues disputes résultant des questions qui font la matiere du traité et de satisfaire les intérêts publics à ce sujet, aussi bien que pour faire connaitre au peuple américain l'état actuel des questions en jeu et les termes exacts de la convention proposée au lieu des avances exagérés et imaginaires qu'on ne manquerait pas autrement de leur faire.

En conséquence, permettez-moi de vous recommander respectueusement de faire publier immédiatement, par ordre de notre honorable corps, le dit traité et toute telle correspondance, messages et documents s'y rattachant.

GROVER CLEVELAND.

Executive Mansion, 20 février 1888.

LE MODUS VIVENDI

Voici le *Modus Vivendi* dont il est question dans le message du president :

Washington, 15.

PROTOCOLE

Le traité étant signé, les plénipotentiaires anglais désirent déclarer qu'ils ont délibéré sur la position qui va être creée par l'ouverture immédiate de la saison de pêche avant que le traité puisse être ratifié par le sénat des Etats-Unis, par le parlement du Canada et par la législature de Terreneuve. En l'absence de cette ratification, l'ancien état de choses, qui a donné lieu à tant de froissement et d'irritation, pourrait revivre et nuire à l'étude impartiale du traité par les corps législatifs concernés.

Dans ces circonstances, et en vue de prouver leur désir ardent de rétablir l'harmonie et d'écarter tous les sujets possibles de controverse, les plenipotentiaires anglais consentent à faire l'arrangement temporaire suivant, pour une periode n'excédant pas deux ans, afin d'établir un *Modus Vivendi* en attendant la ratification.

1—Pour une période n'excédant pas deux ans de la présente date, le privilège d'entrer dans les baies et havres des côtes de l'Atlantique dans les limites du Canada et de Terreneuve sera concédé aux navires de pêche des Etats-Unis, moyennant une licence annuelle de $1.50 par tonne, pour les fins suivantes : l'achat d'appâts, de glace, de seines, lignes et tous autres provisions et engins de pêche, l'expédition de poisson pêché et l'engagement d'équipages.

2. Si, pendant que cet arrangement sera en vigueur, les Etats-Unis enlèvent les droits sur le poisson, l'huile de poisson, l'huile de baleine et de phoque, (et leurs enveloppes, paquets, etc), les dites licences seront accordées sans charge.

3. Les navires de pêche des Etats-Unis entrant dans les baies et havres des côtes de l'Atlantique dans les limites du Canada et de Terreneuve pour aucune des quatre fins mentionnées dans l'article 1 de la convention du 20 octobre 1818, et n'y demeurant pas plus de vingt-quatre heures, ne seront pas tenus de s'inscrire à la douane, à l'entrée et au départ, pourvu qu'ils ne communiquent pas avec le littoral.

4. Les amendes ne seront exigées que pour les délits de pêche et de préparation à la pêche dans les eaux territoriales.

5. Le présent arrangement entrera en vigueur dès que les mesures à cet effet pourront être prises par les autorités coloniales.

J. CHAMBERLAIN,
L. SACKVILLE WEST,
CHARLES TUPPER.

LE PROJET APPROUVÉ

Washington, 15 février 1888.—Les plénipotentiaires américains ayant reçu la communication des plénipotentiaires anglais en date de ce jour, comportant leur projet d'administration à être observe par les gouvernements du Canada et de Terreneuve, au sujet des pêcheries, pendant la période qui pourra être necessaire pour que le senat étudie le traite signé ce jour et que les divers gouvernements puissent adopter la législation proposée dans le dit traité, desirent exprimer leur satisfaction de cette manifestation de l'intention des plénipotentiaires anglais, par les moyens mentionnes, de maintenir les relations de bon voisinage entre les possessions anglaises dans l'Amérique du Nord et des Etats-Unis, et ils transmettront la communication des plénipotentiaires anglais au president des Etats-Unis, avec la recommandation qu'il la transmette au Sénat pour son information, en même temps que le traité, quand ce dernier sera soumis à ce corps pour ratification.

T. F. BAYARD,
WM. L. PUTNAM,
JAMES B. ANGELL.

LA COMMISSION DU TRAVAIL

Montréal, 22 Février 1888.

Cette après-midi, les témoignages suivants ont été reçus devant la Commission :

Florina Lacasse, âgée de 12 ans, travaillait il y a quelque temps à la fabrique de tabac McDonald. Elle a été renvoyee il y a une semaine parce qu'elle était trop petite. Elle a travaillé un an chez McDonald ; elle travaillait de sept heures du matin à six heures du soir. Elle dinait a midi et quelques fois midi et demi. Elle recommençait a travailler a une heure, même lorsqu'elle dinait à midi et demi. Les enfants n'ont pas de siege pour dîner, mais ils s'asseoient par terre. Le témoin gagnait de $2 à $2.25 par semaine ; elle a paye des amendes quelques fois. On ne l'a jamais battue. Elle ne sait lire et écrire qu'un peu.

Maria Ethier, agee de 10 ans, a aussi travaillé à la fabrique McDonald. Elle a été renvoyée au mois de janvier, elle ne sait pourquoi. Elle n'a travaillé qu'une semaine. Elle commençait à sept heures, mais elle ne sait à quelle heure elle partait.

M. le capitaine J. B. Labelle, M.P., président de la compagnie du Richelieu.—Les vapeurs de la compagnie naviguent entre Toronto et le Saguenay. La compagnie possède 26 bateaux. Les employés se composent des officiers supérieurs du bureau, les capitaines, seconds, pilotes, premier et deuxième mecaniciens, les maitres d'hôtels, les garçons de table et les matelots. Ces derniers reçoivent dans Ontario de $20 à $25 par mois, parce que la saison est plus courte, mais dans la province de Québec, de $16 à $20. Dans Ontario la saison est de quatre mois, et dans Québec de huit mois. Il y a des licences pour la vente des liqueurs à bord des vapeurs de la compagnie. Il faut deux licences pour les bateaux qui voyagent d'une province à l'autre.

Plusieurs matelots sont proprietaires à Sorel. Ils ont acquis leurs proprietes au moyen de l'argent gagné au service de la compagnie. Le gouvernement d'Ottawa a deux inspecteurs dans chaque division ; un pour les chaudières et les machines et l'autre pour la quille ; un certificat est bon pour six mois.

En cas d'incendie, la compagnie a des boyaux suffisants pour courir la longueur du bateau deux fois. Les chaloupes et les bouées de sauvetage sont aussi inspectées tous les ans, comme les chaudières et les quilles. Chaque homme a un poste spécial assigné aux pompes et aux chaloupes, et tous les dimanches on fait la manœuvre et l'on s'assure que les chaloupes fonctionnent bien.

Il y a une traversée à l'île Sainte-Hélène, à neuf heures le dimanche matin, mais c'est plutôt pour aller chercher les gens de l'île pour les amener à la messe en ville. Il n'y a point de boisson sur ces bateaux d'excursion le dimanche et il y a en outre deux constables à bord pour maintenir l'ordre.

William Heney, dit qu'il a un établissement à la Réforme. Il y emploie des enfants détenus à la Réforme. Ces enfants travaillent, sont bien nourris et y apprennent le métier. Les ouvriers habiles qu'il emploie gagnent de $10 à $18 par semaine en travaillant à la pièce. 25 pour cent des bons ouvriers mécaniciens gagnent $18 par semaine.

James Waldon, paie-maitre dans une fonderie, dit que les bons mouleurs gagnent jusqu'à $2.50 par jour. On emploie des journaliers au moulage de certaines pièces. Ils font l'ouvrage convenablement. La condition sanitaire de la fonderie est satisfaisante.

Le surintendant de la fabrique de coton d'Hochelaga, dit que les conditions générales de cette fabrique sont excellentes. Je n'ai jamais vu de fabriques mieux tenues, dit-il. Je n'y ai jamais été témoin d'aucune immoralité depuis quatre ans que j'y suis. Mon fils et ma fille y travaillent et je les en retirerais si je croyais qu'il y eut danger pour leurs mœurs. Il peut se commettre dans la fabrique des actes d'immoralite dont je ne sois pas témoin.

Josephine Dorand, employée à la fabrique de coton Hochelaga, dit qu'elle n'a jamais été témoin d'aucun acte d'immoralite. On prend toutes les précautions voulues sur ce point.

Melle Martin, employée à la filature de Sainte-Anne, dit que le caractere général des ouvriers est bon, à sa connaissance. Elle n'a jamais été temoin d'aucun acte d'immoralite.

Melle Clarisse Gamache, employée dans une filature de coton, dit qu'elle a entendu souvent des propos immoraux entre hommes et femmes dans la fabrique. Elle croit que la conduite des femmes employées dans la fabrique est aussi bonne que celle des femmes des autres classes de la société.

Adeline Martin, employée à la filature de coton Sainte-Anne, dit qu'elle n'est pas du même avis que les temoins precédents. Elles ont vu ce qu'elle n'a pas vu. Elle a paye des amendes pour ouvrage mal fait. Il est à sa connaissance que des personnes sont venues du Saguenay travailler au coton.

Une autre femme employée à la filature de coton, dit qu'elle n'a jamais constaté rien d'immoral. Elle a travaillé aux Etats-Unis. Les gages sont les mêmes. Elle préfere travailler ici. On n'impose pas d'amendes dans les filatures des Etats-Unis. Celles qui lui ont été imposées ici l'ont été avec justice, pour ouvrage mal fait, par sa faute.

A la séance du soir, les témoins suivants sont entendus :

E. Major, carossier. J'exerce mon métier à Montreal depuis 14 ans. J'emploie actuellement 19 ouvriers et 3 apprentis, qui ne sont pas engagés par contrat. Je n'ai jamais eu d'apprentis qui aient fini leur temps chez moi. Autrefois les apprentis demeuraient chez le patron et ce systeme faisait d'eux de meilleurs ouvriers. Les ouvriers carrossiers gagnent de $8 à $15 par semaine. Des menuisiers qui travaillent à la pièce chez moi gagnent jusqu'à $4 par jour, mais on ne peut facilement leur fournir constamment de l'ouvrage. J'ai à mon service des jeunes gens qui ont été détenus à la Réforme et qui travaillent bien.

William Keys, mécanicien. Les ouvriers mecaniciens gagnent en moyenne $10 par semaine. Les conditions sanitaires de plusieurs usines sont mauvaises, à cause de la fumée et du défaut de ventilation. Depuis dix ans, les gages se sont élevés de 30 à 35 cents. Les chevaliers du travail font plus pour la cause de la temperance qu'aucune autre société.

F. Pigeon, a travaillé à la Réforme, chez MM. Heney et Lacroix. Il dit que les apprentis, élèves de la Réforme, n'y apprennent pas le métier.

M. Parent, boureur, dit que les gages de son metier ont diminué considérablement depuis quelques années, à cause de la concurrence des ouvriers de la Réforme. Il y a à Montréal 50 ouvriers boureurs et 10 apprentis.

E. Brunet, boureur, ne croit pas que les gages aient diminué dans le métier.

Un témoin, employe au chargement des chars du Pacifique se plaint du travail excessif auquel il est soumis.

La séance est ajournée jusqu'à deux heures, cette apres-midi.

PROVINCE DE QUÉBEC

SAINT-JEAN—Le maire Macdonald pretend que les comptes-rendus au sujet de la maladie existant en cette ville sont exagérés.

WINDSOR MILLS—Un jeune homme de Somerset, Louis Lavigne, a été écrasé et tué par une branche d'arbre, alors qu'il buchait dans la forêt, vendredi dernier. Il était employe au chantier de la compagnie de Pierreville.

LA PATRIE—Il se fait ici beaucoup de billots cet hiver pour le compte de MM. Parker et Jenkes, fabricants de pulpe a Scotstown. Il en vient des trois cantons : Chesham, Emberton et Ditton. On croit que le total s'élevera à quatre millions de pieds de bois.

SAINT-HYACINTHE—La nouvelle fabrique de chaussures de James Aird et Cie en cette ville est en voie de construction. On va l'ériger sur les bords de l'Yamaska, sur le terrain attenant à la manufacture de M. Isaie Frechette.

Le bâtiment aura 125 pieds de longueur par 47 de largeur et sera à deux etages il devra être complete le 15 avril prochain, époque à laquelle la manufacture entrera en operation. Le nombre des employes sera d'au moins 125, et on se servira de l'eau comme force motrice.

Ce sera la troisieme fabrique de chaussures que possedera Saint-Hyacinthe.

—Vendredi dernier a eu lieu l'inauguration de l'eclairage à lumiere electrique en cette ville. Déja Saint-Hyacinthe était éclairée depuis quelques semaines à l'électricite, mais on a bien voulu faire ce que l'on a appelé "l'ouverture officielle."

La soirée était splendide et les reflets de la lumiere sur le blanc manteau de neige étaient magnifiques à contempler.

Par les convois du soir arriverent deux deputations de Sherbrooke et de Richmond et plusieurs électriciens et citoyens de Montréal. Nous remarquâmes, M. Hart, maire de Richmond, MM. les conseillers Bédard et Dubrule, et MM. Cleveland Sn., Cleveland jr et Desaulniers du même lieu ; MM. O. Gendron, J. O. Royer, J. F. Renaud de Sherbrooke, et de Montréal, MM. J. A. Craig, Dusabion, Verreault, Chs. W. Hagar, gerant general de la compagnie royale d'electricite, D. E. Star, F. Thompson et J. A. Corriveau.

Ces messieurs se rendirent aux usines "le Granite Mills" et "la fabrique de laine" qui sont éclairées comme l'on sait à l'électricite par 50 lumieres "arc". Ils étaient accompagnés de l'honorable M. de LaBruyere, de MM. Louis Coté, ex-maire, Dr. Desparts, Eus. Morin et E. Fontaine.

Ils furent gracieusement reçus au Granite Mills par M. Murphy, et, à la fabrique de laine, par MM. L. F. Morison et A. Cacouette et tous se declar rent enchantés de l'eclairage de ces manufactures. Cet éclairage se faisait, avec l'emploi de l'électricite, au moyen d'environ 300 becs de gaz, et c'était beau de voir les 300 employés du Granills travailler aussi à l'aise qu'ils auraient pu le faire en plein jour.

Les étrangers parcoururent ensuite la ville en voiture et terminerent leur promenade en acceptant la courtoise hospitalité de M. Eusebe Morin en son castel de l'avenue Girouard. En l'absence du maire et des representants du conseil, notre digne concitoyen fit largement les honneurs de la ville et ses invités furent charmés de la réception. Ils s'extasierent aussi sur la beauté de l'ameublement et le goût qui a presidé aux decors de la maison de M. Morin.

L'on a remarqué qu'il n'y avait aucun representant de la compagnie du gaz parmi ceux qui accompagnaient les visiteurs étrangers.

AU TEMISKAMING

— PAR —

JOSEPH TASSÉ

Brochure de 20 pages in-8o

10 cts L'EXEMPLAIRE

En vente au Bureau du CANADA

MAISON SAINT-GEORGE

102 ET 104 RUE RIDEAU

Vins, Liqueurs, Eau-de-Vie et Cigars importés de premier choix.

Jugez par vous-même en venant nous faire visite. 1 12 87-88

AUX AMATEURS DU SPORT !

Nous tenons l'entrepôt le plus considérable d'armes à feu, ammunitions, appareils de pêche et articles de SPORT de toutes sortes

Voyez notre catalogue illustré et la liste de nos prix.

HUNTON & LIVING
IMPORTATEURS
334, RUE WELLINGTON, 334

STEWART & FLECK, jr

Manufacturiers de toute description de

MACHINES pour MOULINS

Roues d'air, Engins à vapeur, Bouilloires, Chèvres (*derricks*), ouvrages en fonte pour Constructeurs, Colonnades, Pompes à vapeur et matériaux pour les Moulins.

"VULCAN IRON WORKS"

RUE WELLINGTON, OTTAWA.

Toutes réparations exécutées promptement.

T. STEWART,
23-1-88—6m ALEX FLECK, JR.

MOULIN A PLANER D'OTTAWA

—ET—

Manufacture de Portes, Chassis et Jalousies

DE MOUNT SHERWOOD

Un assortiment des plus complets des lignes suivantes constamment en mains : Portes, Chassis, Jalousies, Moulures, Planchers, Lattes, Douves, Bardeaux, Bras et Poteaux d'escaliers, etc.

Tournage, découpage et sciage de toutes descriptions. L'endroit à meilleur marché dans la ville.

R. THACKRAY, Propriétaire.
Bureau, 241, Rue Sparks, Ottawa.
Connexion téléphonique. 17—1—88

PLOMBAGE
CHAUFFAGE et
TOITURES.

F. C. JOHNSON & CIE

Ingénieurs et poseurs d'appareils de chauffage, de tuyaux en fer, en plomb et travaux en cuivre.

Chantepleures en cuivre. Valves, *Inspirateurs* et Bouilloires.

Wrenches, Asbestos, Caoutchouc, nettoyeurs de tubes national.

Feutre pour recevoir les tuyaux à vapeur et les bouilloires.

Lieux d'Aisence, Eviers et bains, etc.

Couvertures en "Canada Plate" et tôle galvanisée.

Agents pour engins de Pease combinés à air chaud.

558, RUE SUSSEX, 558

En face de la rue George.

AVIS AUX MERES — Le "SIROP CALMANT DE MME WINSLOW" devrait toujours être employé quand les enfants font leurs dents. Il soulage immédiatement les souffrances de ces pauvres petits, produisant un sommeil naturel, paisible, en faisant disparaître la douleur, et les jeunes chérubins s'éveillent aussi "brillants et frais qu'un bouton de rose." Ce sirop est très agréable au goût. Il apaise l'enfant, amollit ses gencives, enlève toute douleur, fait disparaître les souffrances intestinales en réglant la digestion, et est le meilleur remède connu contre la diarrhée, soit qu'elle provienne de la dentition ou d'autres causes. Vingt-cinq cents la bouteille. Ayez confiance et demandez le "Sirop calmant de Mme Winslow" et ne prenez aucune autre préparation.

CHENIN DE FER

"CANADA ATLANTIC"

LA VOIE LA PLUS COURTE

— ENTRE —

Montreal et Ottawa

— ET —

OTTAWA A BOSTON ET NEW-YORK, ET TOUS LES POINTS A L'EST ET AU SUD

Les convois partiront de la gare de la rue Elg comme suit :

TRAIN EPPRESS DE MONTREAL

8.00 A.M. TRAIN EXPRESS se raccordant avec l'Express du Grand Tronc a Coteau pour l'Ouest et à Montréal avec les trains du Grand Tronc pour l'Est et le Sud-Est, arrivant là à 11.30 a. m.

4.50 P.M. TRAIN RAPIDE avec salle à diner, arrivant à Montréal à 8.20 p. m., se raccordant avec les trains du Vermont Central et du Grand Tronc pour l'Est.

Les convois arriveront à 12.30 p.m. et 8.10 p.m. de l'Est, se raccordant à la gare Bonaventure, Montreal, avec les trains de l'Est et du Sud.

Char Palais Pullman sur les trains de Montréal.

Un train quittera la gare du chemin Richmond à 7.45 a. m. et 4.35 p. m. se raccordant avec les trains Express de Montréal.

EXPRESS DE BOSTON ET NEW-YORK
VIA ROUSE'S POINT

1.20 P.M. Quittera Ottawa, gare de la rue Elgin, arrivant à Rouse's Point à 5.40 p. m. et se raccordant a cet endroit avec les trains du Vermont Central et Delaware et Hudson, pour l'Est et le Sud, arrivant à Boston à 7.49 et à New-York à 7.00 le lendemain matin.

Des chars dortoirs Pullman sont attachés aux trains entre Ottawa et Boston. Les passagers d'Ottawa pour New-York prendront les Pullman à Saint-Albans ou à Rouse's Point.

Les billets, les lits et tout autre renseignement peuvent être obtenus au bureau des billets de la cité ou aux stations.

E. J. CHAMBERLIN,
PERCY R. TODD, Surintendant Génér
Agent général des Passagers.

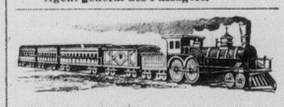

Chemin de Fer du Pacifique

TABLE HORAIRE

Les convois quittent la gare UNION suit :—

4.30 A. M.	Pour MONTREAL TROIS RIVIERES, QUEBEC, SAINT-JEAN, HALIFAX et tous les points à l'Est.
8.25 "	
4.30 P. M.	
11.30 A. M.	Pour KINGSTON, PETERBORO, TORONTO, DETROIT, BUFFALO, BAY CITY, CHICAGO et tous les autres points à l'Est.
11.00 P. M.	
3.30 P. M.	Express local pour ALMONTE, BUCKINGHAM, ARNPRIOR, RENFREW PEMBROKE, CHALK RIVER et autres.
12.01 MINUIT	
12.01 MINUIT	Pour PORT ARTHUR, WINNIPEG, VICTORIA, VANCOUVER, et tous les points sur la côte nord-ouest du Pacifique.
7.00 A. M.	Pour PRESCOTT, NEW YORK et tous les points dans l'Etat de New-York.
3.15 P. M.	

Billets d'entier parcours, tables horaires, cartes et tout autre renseignement peuvent être obtenus au bureau des billets de la Cité **No 42 rue Sparks.**

J. F. PARKER,
Agent des Billets et des Passagers de la Cité.

D. McNICOLL,
Agent général des Passagers.

LUCIUS TURTLE,
Gérant des Passagers.

Chemin de fer Intercolonial

Route de la Malle Royale, des Passagers et du Fret entre le Canada et la Grande-Bretagne, et route directe entre l'Ouest et tous les points du bas du Saint-Laurent et de la baie des Chaleurs, aussi le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Ecosse, l'Ile du Prince Edouard, le Cap-Breton et Terreneuve.

Des nouveaux et élégants chars-palais gréés de buffet et chars-dortoirs font partie de chaque train-express.

Les passagers qui s'en vont en Angleterre ou sur le continent européen, en partant de Montréal par le train du soir le jeudi, peuvent prendre le paquebot de la malle chaque Samedi avant-midi à Halifax.

Les expéditeurs de grains et de marchandises trouveront au port d'Halifax des élévateurs de premiere classe, des maisons d'entrepôt et toutes les commodités désirables pour l'embarquement de leurs effets.

Depuis des années, l'expérience a démontré que l'Intercolonial et les lignes de paquebots qui font le service entre Halifax et Londres, Liverpool et Glasgow, aller et retour, constituent la voie la plus rapide entre le Canada et l'Angleterre pour le transport du fret.

Toutes informations relatives aux taux de transport de fret et de passagers peuvent être obtenues en s'adressant à

E. KING, agent de billets,
27, rue Sparks, Ottawa.

ROBERT B. MOODIE, agent pour les passagers et le fret de l'Ouest, 93 édifice Rossin, rue York, Toronto.

D. POTTINGER,
Surintendant-Général.

Bureau du Chemin de Fer,
Moncton, N. B., 22 Nov. 1887. } 1a

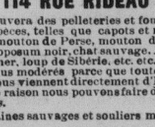

PELLETERIES, FOURRURES

L'assortiment le plus considérable de pelleteries et de fourrures dans Ottawa est au grand magasin

114 RUE RIDEAU

On y trouvera des pelleteries et fourrures de toutes espèces, telles que capots et manteaux en seal, mouton de Perse, mouton de Russie, Rokers, opposum noir, chat sauvage, Astrakan, chien de mer, loup de Sibérie, etc. etc. Nos prix sont les plus modérés parce que toutes nos pelleteries nous viennent directement d'Europe, et pour cette raison nous pouvons faire de grandes réductions.

Traines sauvages et souliers mous à très bas prix.

J. COTE

114—RUE RIDEAU—114

Fourrures teintes et réparées.

HENRY WATTERS

CHIMISTE ET PHARMACIEN

Coin des rues Sparks et Bank.

LOTERIE NATIONALE DE COLONISATION

Sous le patronage de M. le curé A. Labelle

Au profit de l'Œuvre des Sociétés Diocésaines de Colonisation de la province de Québec. Fondée en Juin 1884, sous l'autorité de l'Acte de Québec, 32 Vict., chap. 36.

LE DIXIEME TIRAGE MENSUEL AURA LIEU LE

Classe D. } MERCREDI, 21 MARS 1888, A 2 HEURES P.M.

Valeur des Lots, - - - $60,000

1ère SERIE { Valeur des Lots, - - - - $50,000 / Gros Lot : Un immeuble de - 5,000 } $1.00 le Billet

2me SERIE { Valeur des Lots, - - - - $10,000 / Gros Lot : Un immeuble de - 1,000 } 25 cts le Billet

DEMANDE DE BILLETS

M. Lefebvre voudra bien expédier à l'adresse ci-dessous,

à S. E. LEFEBVRE, Montréal, Canada.

..... billets de 1re série à $1.00.

..... billets de 2me série à 25 cts.

La somme de $..... est ci-jointe.

Nom ..... *No.*

Rue .....

ou Boîte du Bureau de Poste No. .....

Localité .....

ADRESSE

Il est offert au porteur de tout numéro gagnant de lui payer en espèces le montant de son lot, moins une commission de dix pour cent.

Les noms des gagnants ne sont pas livrés à la publicité, à moins d'une autorisation spéciale.

REMARQUE—Pour vous servir de cette formule de Demande de Billets, enlevez-la et mettez-la avec l'argent dans une enveloppe adressée à S. E. Lefebvre, 19 rue Saint-Jacques, Montréal, Canada.

Manufacture de Voitures

- ROYAL -

SOLOMON LEVEILLE, PROP.

Je désire informer le public que je viens de faire l'acquisition du poste d'affaires de S. D. THOMPSON, dans la branche de carros

DEPECHES TELEGRAPHIQUES

DERNIÈRES NOUVELLES

Le prince Ferdinand

ROME 22—Mgr Menini, délégué apostolique, à Sofia, a envoyé au pape une lettre du prince Ferdinand félicitant sa Sainteté sur son jubilé et exprimant le désir d'aider Sa Sainteté à la propagation du catholicisme, en Bulgarie.

Traité des pêcheries

LONDRES, 22—M. Phelps, amsassadeur américain, a eu une entrevue aujourd'hui avec lord Salisbury sur le traité des pêcheries dont ils avaient le texte officiel.

Lord Salisbury a exprimé son approbation de la substance et de la forme du document.

LE TRAITE DES PECHERIES

Opinions de la Presse

NEW-YORK, 22—Le *Herald*, dans ses commentaires sur le traite des pêcheries, dit : "Ce traité nous semble remedier à tous les justes griefs des pêcheurs américains, et nous conseillons à ceux-ci de ne pas oublier que le pays presque entier ne s'est jamais profondement excite au sujet de leurs plaintes, et que s'ils ne se montraient eux-mêmes maintenant raisonnables, ils perdraient, même la sympathie du public moderé qui était en leur faveur."

La *Tribune* dit : "Le triomphe diplomatique du département d'Etat est un faible et incoherent compromis. Le texte complet du traité des pêcheries nous permet de comprendre la maniere que le secrétaire d'Etat Bayard considère le truc stupide par lequel il s'est préparé un triomphe décisif. Il n'a jamais rapproché ce sujet au point de vue des intérêts des Etats-Unis. Il a traité cette affaire comme une querelle internationale causee par une phrase alogie ambigue d'un ancien traite et par un conflit de droits de pêche. Il a considéré cette affaire comme une simple controverse qui peut être reglee par de nouvelles et meilleures définitions de ces droits et par une phraséologie plus claire des clauses controversées du traité de 1818. Il a négocié une convention sur cette base définissant la limite des trois milles, réglant la question des points de terre et désignant certains privilèges commerciaux en addition au droit conféré aux pêcheurs américains, il y a soixante dix ans, pour obtenir "l'abri, les réparations, le combustible et l'eau dans les ports canadiens." A son propre point de vue, il a réussi assez bien a ajuster ces questions techniques ; mais même s'il a fait cela, il n'a pas réussi a venger l'honneur de la nation en défendant les droits des citoyens engagés dans une controverse legale.

"Il a manqué en cela parce qu'il n'a jamais compris que l'honneur de la nation était compris par les outrages sur les eaux canadiennes. Il n'y a rien dans ce traité pour prévenir le retour de ces insultes dans les eaux canadiennes. C'est une convention qui sera aussi impopulaire au Canada qu'en Angleterre. Elle n'offre point de base à un reglement de la question des pêcheries. Elle devrait être sommairement rejeté par un sénat qui se respecte et qui est assez patriotique pour proposer une méthode plus complète afin de proteger les droits des Etats Unis."

Le *Times* dit : "Le traité a déjà été rejeté et fortement critiqué par quelques sénateurs républicains en particulier les représentants des intérêts des pêcheries. Cette opposition est naturelle quoiqu'elle soit inconséquente. Nous ne la croyons pas sage. Nous espérons qu'elle ne pourra pas être adoptée par d'autres républicains en assez grand nombre pour annuler le traité. Nous obtenons par cette convention de plus grands avantages qu'il n'en a jamais été accordé aussi libéralement auparavant. Elle comprend tout ce qui a été reclamé par nous à l'exception de la pêche dans une certaine limite. Elle comprend l'abolition de la théorie des pointes de terre et à peu près la liberté complète de commerce, excepté l'achat de la boëtte et d'autres provisions semblables. Nous ne pouvons esperer obtenir de meilleures conditions par convention mutuelle. Il nous est libre d'obtenir en aucun temps tout ce que nous avons jamais souhaité par le rappel des droits sur le poisson canadien qui pour presque toute la production sont d'un demi centin par livre. La ratification du traité est l'ouverture ou le commencement d'un prolongation indéfinie d'une querelle ennuyeuse, compliquée et dans notre opinion, sans utilité et sans raison. Nous ne pensons pas que le peuple américain désire cela.

Le *Sun* et le *World* ne font aucuns commentaires sur le traite.

POLITIQUE EUROPEENNE

Baron de Worms

LONDRES, 22—Le baron de Worms vient d'être nomme sous secrétaire des colonies.

Lord Londonderry

LONDRES, 22—La nouvelle que lord Londonderry, vice-roi d'Irlande, se propose de se démettre de ses fonctions, est controuvée.

Compagnie d'armateurs

LONDRES, 22—Une compagnie de construction et d'armements pour les navires, est à se former ici, avec un capital de £600,000. Lord Hartington en sera le président.

Mort d'un ambassadeur

LONDRES, 22—La mort du comte Cortis, ambassadeur d'Italie, a affligé un grand nombre de personnes de cette ville, ou le défunt était fort populaire et passait pour un homme d'Etat.

On prétend dans les cercles privés que son déplacement a été en grande partie la cause de sa mort.

Signor Crispi a été censuré pour avoir pris cette mesure beaucoup trop severe.

M. de Blowitz vient de révéler la vraie cause du rappel du comte Cortis. D'apres le correspondant parisien du *Times*, la disgrâce du comte Cortis aurait été décidee en principe, immédiatement apres l'acceptation du Congres de Berlin.

L'ancien ambassadeur d'Italie à Berlin aurait refuse de prêter l'oreille aux propositions de M. de Bismarck. Une remarque qu'il fit à cette époque est devenue historique : "Que l'Italie ne devait pas, dès sa première campagne diplomatique comme grande puissance, s'incliner devant l'Europe."

Cette preuve d'indépendance ne lui fut jamais pardonnée.

DIVERS

Le prince de Galles

NEW-YORK 22—Une dépêche de Londres annonce que la reine arrivera au palais de Buckingham jeudi matin et doit y rester jusqu'à samedi. La princesse de Galles et les jeunes princesses dineront avec la reine vendredi.

Un des présents les plus touchants qui doivent être offerts au prince et à la princesse de Galles, pour fêter leurs noces d'argent, sera une statue allégorique de l'Irlande présentée par les pairs irlandais.

Le prince héritier

BERLIN 22 — L'empereur et le prince Guillaume sont en conference avec le prince Bismarck à propos de la position sérieuse de l'héritier presomptif. L'empereur et l'imperatrice veulent absolument se rendre à San Remo, mais leurs médecins le défendent. Les médecins à San Remo ne s'accordent pas encore. Sir Morell Mackenzie et le docteur Kruze diffèrent des docteurs Bergmans et Braman, quant au traitement du prince, mais tous refusent de faire connaitre leurs différentes théories.

Fête légale

WASHINGTON 22—Aujourd'hui, anniversaire de la naissance de Washington, a été observé aux Etats-Unis comme un jour de fête legale.

AFFAIRES CANADIENNES

Nouvelles de Québec

QUEBEC, 22—La plupart des senateurs et des deputés sont partis cette après-midi pour Ottawa.

—La femme Leclerc, qui a figuré dans la tragedie de Saint-Sauveur, est entrée au couvent du Bon Pasteur, où elle demeurera pendant six mois.

—On dit que M. l'abbé Bégin sera nommé évêque de Chicoutimi, et qu'il sera remplacé comme principal de l'Ecole Normale Laval par M. l'abbé Laflamme.

Rumeur

WINNIPEG 22—On dit que l'honorable M. A. A. C. Larivière se démettra bientôt de son siège à la législature du Manitoba, pour le comté de Saint Boniface.

Législature du Manitoba

WINNIPEG 22—L'honorable M. Joseph Martin a donné avis qu'à la prochaine session du parlement fédéral, la législature du Manitoba demandera un acte l'autorisant à construire des ponts de chemin de fer et pour les piétons sur la riviere Assiniboine au Portage Laprairie et à Winnipeg. Ces ponts sont nécessités par les projets de chemins de fer du gouvernement.

—L'honorable Lyman Jones, trésorier provincial, sera le candidat liberal dans la division de Shoal Lake, en remplacement de l'honorable M. Hamilton. On ne sait pas encore si l'honorable Jones aura de l'opposition. Si l'honorable Dr Wilson résigne dans North Dufferin, M. R. P. Roblin, liberal, sera probablement élu par acclamation.

Banque centrale

TORONTO, 22—Hier, les comptables et liquidateurs de la banque Centrale ont terminé le décompte des billets de banque, le total étant de $558,000. Tous les billets de $50 furent comptés à l'exception de deux. La caisse est maintenane entre les mains de M. Hawland et de M. Gooderham.

Procès Wilson

PARIS, 22—L'attitude de M. Wilson pendant son procès n'a pas rencontré beaucoup de sympathie. Il a manqué de tenue et de courage. La rumeur dit que M. Grévy était complètement brisé par la peine et l'inquietude. Mais ceci est absolument faux. Un des amis intimes de l'ex-président qui le voit tous les jours, dit que M. Grevy connait trop bien le véritable état des affaires pour s'en préoccuper beaucoup. Dans l'intimité de famille, dans son hôtel de l'avenue d'Iena, M. Wilson trouve un ami sincère dans la personne de son beau-pere qui fait tout ce qu'il peut pour lui donner du courage, en lui répétant que l'attaque des journaux était dirigee autant contre lui que contre M. Wilson.

Un fait curieux est que la justice n'a pas osé saisir les 22,000 dossiers de M. Wilson. Pourquoi? Parce que probablement trop de personnes auraient été compromises et le gouvernement en aurait trop souffert.

COURRIER DE MONTREAL

—M. Pagnuelo, C. R., est parti pour un voyage de quelques jours à New-York, dans l'intérêt de sa santé.

—M. le shérif Chauveau est parti, hier, pour Québec où il doit assister aux funérailles de feu M. l'abbé Bonneau.

—L'honorable sénateur Rolland est retenu chez lui par une indisposition qui l'empêchera de proposer l'adresse en réponse au discours du trône.

—Emile Cherrier, détenu en prison sur capias, a été, hier, l'objet d'une visite de la police. Une dame Showers, No 20 rue Lagauchetière, l'a accusé de lui avoir volé une montre d'or et deux jones, en mai dernier.

—Le service des trains sur le chemin de fer de Montréal et Sorel a été suspendu mardi, et les sorellois qui étaient en cette ville ont dû prendre, hier, les convois du Pacifique pour se rendre à leur destination via Berthier.

—La contre preuve du défendeur dans la cause de l'élection contestée de Vercheres est close. Il reste, en rapport avec cette contestation, une action recriminatoire intentée par le défendeur contre M. Bernard, le candidat defait.

—Un bref de saisie gagerie a été lancé sur la demande de madame E. Durocher, par l'entremise de ses avocats, MM. Geoffrion et Cie, contre madame M. Savaria, proprietaire d'un restaurant sur la rue Craig, avec F. Senécal, mis en cause.

—Hier, un individu s'est présenté au bureau du shérif, disant qu'il avait été somme de comparaître comme petit juré, au prochain terme et qu'il est interdit. Le cas est nouveau. Cet individu est mort civilement et ne peut faire partie d'un jury, mais son nom est sur le rôle des jures de ce terme. La question sera décidee à l'ouverture de la cour criminelle.

—Les nommés Charles Laberge et Medéric Landry, qui avaient plaidé non coupable à l'accusation de vol de bois aux cours du Pacifique, ont subi leur proces hier, devant le magistrat Desnoyers, et ont été acquittés. Mais Laberge était accusé d'avoir participe au vol de charbon, commis quelques heures après l'autre, et il a, cette fois, été trouvé coupable. Odilion Dinelle avait plaidé coupable aux deux accusations.

—Le coroner a tenu une enquête sur le corps de Théodore Wilkins, enfant de six ans de M. Frank Wilkins, mécanicien, No 86 rue Sébastopol, Pointe Saint Charles. Jeudi dernier, l'enfant jouait dans le sous bassement de l'école de la rue Farrar, lorsqu'il tomba et se frappa la tête sur une brique près de la fournaise. Les deux jours suivants, il se plaignit de maux de tête, mais n'en continua pas moins à aller à l'école. Lundi, l'enfant mourut presque subitement. Verdict : Mort accidentelle.

Contestation de Laval

Hier matin, en cour de Révision, où siégeaient les honorables juges Johnson, Loranger et Gill, l'honorable juge Johnson a rendu la décision de la cour sur la motion presentee par l'honorable M. Lacoste, C.R.

En prononçant son jugement, le président du tribunal dit qu'il résultait des inconvenients les plus serieux du systeme actuel des contestations d'élections, les atermoiements étant si nombreux qu'ils donnaient lieu, parfois, à des complications scandaleuses. Cinq des témoins qui ont été entendus à l'enquête ont juré qu'il y avait de serreurs serieuses dans la transcription de leurs dépositions. La cour ne peut et ne doit pas ouvrir la porte a des abus en ouvrant l'enquête de nouveau.

La cour decide que ces cinq témoins, Léandre Labelle, William Busby, Theodore Clermont, Noë Clermont et Eusebe Laurin devront comparaitre devant le juge Johnson, samedi, le 25 février. Le juge leur lira leurs dépositions et y fera les corrections qu'ils demanderont.

L'inscription au mérite ne sera pas déchargée. Mardi prochain, le 28 courant, est le jour fixe par la cour pour l'audition des plaidoieries.

La procedure, samedi prochain, se fera à la diligence du défendeur et aucun ajournement ne sera accorde pour l'interrogatoire des témoins.

M. Leblanc a demandé à la cour qui paieraient les frais de la procedure incidente.

La cour a répondu que la question ne pouvait pas être reglée à présent.

La culture du tabac

Une assemblée considérable a eu lieu à Sainte-Julienne, comté de Montcalm. Des resolutions ont été passées demandant d'augmenter les droits sur le tabac en feuilles des Etats-Unis, sur le tabac à chiquer ; on suggere aussi au gouvernement federal de faire cultiver le tabac sur la ferme expérimentale d'Ottawa, ou d'établir une succursale de cette ferme dans le comte de Montcalm et de distribuer gratuitement de la graine de tabac dans la province.

M. Bertrand, président, MM. Foucher, O. Magnan et O. Therrien, M. P., ont adressé la parole.

FINANCE et COMMERCE

BOURSE DE MONTREAL

Cours fournis par MM. L. J. FORGET & CIE., courtiers en valeurs de bourse, grains et provisions. No 1715 rue Notre-Dame. Montreal.

MONTREAL. 22 Fév. 1888.

STOCKS	Valeur des parts	Dernier dividende semi-annuel. Pour cent.	Vendeurs Pour $100	Acheteurs Pour $100
BANQUES				
Banque de Montréal	$200	7	213½	213
Banque Ontario	100	3½	113	110
Banque du Peuple	50	3	103	99
Banque Molson	50	4	145	135
Banque de Toronto	100	6	194	188
Banq. Jacques-Cartier	25	3	83	.....
Banque des Marchands	100	3½	125	121
Banque de Québec	100	3½	115	.....
Banque Nationale	100	2	55	.....
Banq. des Tow. de l'Est	50	3½	120	.....
Banque Union	60	3	92½	90
Canadian B'k of Comm	50	2½	110½	109½
Federal Bank	100	3	.....	.....
Imperial Bank	100	4	.....	.....
Dominion Bank	50	5	.....	.....
Banque d'Hamilton	100	4	.....	.....
Banque Standard	50	3½	.....	.....
Banque Hochelaga	100	3	95	92
Banque Ville-Marie	100	3½	.....	95
DIVERS				
Intercol'nial Coal Co	100	2-3 m.	.....	.....
Montreal Tel. Co	40	.....	93¾	92¾
Dominion Tel. Co	100	2-3 m.	.....	.....
Rich. & Ont. Nav. Co	100	3	45	44½
Montreal Street R'y Co	50	5	230	220
Montreal Gas Co	40	6	211	210
Canada Cotton Co	100	1¾-3m	50	.....
Montreal Cotton Co	100	2-3 m.	.....	.....
Dundas Cotton Co	100	.....	.....	.....
Hochelaga Cotton Co	100	2½-3m	136	.....
Stormont Cotton Co	100	.....	.....	.....
Merchants Manf'g Co	100	.....	.....	.....
Royal Can. Ins	25	3	.....	.....
Mont'l Loan & Mort. Co	100	3	.....	.....
Canada Shipping Co	100	.....	.....	.....
Canada Paper Co	100	5	.....	.....
Guarantee Co	100	.....	.....	.....
Burland Lith. Co	100	.....	.....	.....
Dom. Cattle Co	100	.....	.....	.....
Qu'Appelle Farm Co	50	.....	.....	.....
Can. N. W. Land Co	65	.....	57½	50
Bell Telephone Co	$100	2-3 m.	.....	.....
Accident Ins. Co	100	.....	.....	.....
Canadian Pacific R'y	100	1½	58½	57½
St. Paul, Minn. & Man.	100	2½-3m	.....	.....
Ontario & Quebec R'y	500	.....	.....	.....
Paton Manf'g Co	100	.....	.....	.....
Montreal 4 p. c. Stock		.....	.....	.....
Montreal 6 p. c. Stock		.....	.....	.....
Canada Cotton bonds		.....	.....	.....
Montreal Cotton bonds		.....	.....	.....
Dundas Cotton bonds		.....	.....	.....
Champ. & St. L. bonds		.....	.....	.....
Canada Central bonds		.....	.....	.....
Can. Pac. land bonds		.....	.....	.....
Inter. Coal bonds		.....	.....	.....
Harbor 6 p c. bonds		.....	.....	.....
" 6 p. c. bonds		.....	.....	.....
" 5 p. c. bonds		.....	.....	.....

AVANT-MIDI

99 parts,	Banque de Montréal	à	212
35 "	do	à	212½
85 "	do	à	213
25 "	do	à	213¼
15 "	do	à	213⅛
50 "	Banque de Commerce	à	109½
50 "	do	à	110
1 "	Banque des Marchands	à	121½
50 "	Cie Nav. Richelieu et Ontario	à	44½
25 "	do do	à	45

APRES-MIDI

50 parts,	Banque de Commerce	à	110
25 "	Montreal Telegraph Co	à	92½

MARCHÉ DE GROS

Montréal, 22 Février 1888.

GRAINS, FARINES, ETC.

Patente d'hiver	$4 40	à	4 65
Patente du printemps	4 40	à	4 55
Extra supérieure de choix	4 00	à	4 25
Extra	3 80	à	3 85
Superfine	3 00	à	3 50
Forte de boulanger	4 10	à	4 25
EN SACS D'ONTARIO			
Extra	1 80	à	1 95
Superfine	1 35	à	1 70
Forte de boulanger de la ville (en sacs de 140 lbs) par 196 livres	4 40	à	4 50
Farine d'avoine, en barils	0 00	à	5 45
Farine d'avoine granulée en barils	0 00	à	5 70

Quantité de produits reçus hier :	G.-T.	P.C.
Blé, minots	.....	15.600
Avoine, minots	1,400	1.200
Orge, minots	.....	600
Fleur, barils	985	1,875
Beurre, tinettes	45	.....
Fromage, boites	781	.....
Cochons apprêtés	9	.....
Cuir, rouleaux	104	.....
Peaux de veau	69	.....
Tabac, paquets	169	11

PROVISIONS LOCALES

Lard canadien, par baril	$17 50	à	18 00
Lard pour aliments, de l'ouest, b.	0 00	à	0 75
Lard de l'ouest, le baril	0 00	à	17 50
Lard léger pour aliments, le baril	0 00	à	18 50
Bœuf pour aliments, le baril	0 00	à	0 00
Bœuf indien pour aliments	0 00	à	0 00
Jambon, la lb.	0 11½	à	0 12
Jambon sous canvas, la lb.	0 00	à	0 00
Saindoux de l'ouest, en seaux, lb	0 09½	à	0 10½
Saindoux canadien, en seaux	0 09½	à	0 09½
Lard fumé, la lb.	0 10½	à	0 11
Epaules	0 00	à	0 08½
Suif raffiné, la lb.	0 04½	à	0 04½

BEURRE

	c.		c.
Crémerie	20	à	22½
Townships	17½	à	21
Morrisbourg	17	à	20
Brockville	16½	à	19½
De l'Ouest	15	à	18

FROMAGE

Le meilleur de septembre	00	à	11¾
Bon de septembre	00	à	11½
Le meilleur d'août	00	à	11
Bon	10¼	à	10¾
Qualité moyenne	9	à	9¾

MARCHÉ DE DÉTAIL

Farines et Grains			
Farine de blé, par 100 lbs	$2.00	à	2.30
Farine de Sarasin, par 100 lbs	1.90	à	2.00
Farine d'Avoine, par 100 lbs	2.00	à	2.00
Farine de Blé-d'Inde, par 100 lbs	1.25	à	1.90
Moulée, par 100 lbs	1.20	à	1.40
Son, par 100 lbs	0.00	à	0.80
Avoine, par sac	0.95	à	1.10
Pois, par minot	0.85	à	0.95
Blé-d'Inde, par minot	0.95	à	1.05
Fèves, par minot	1.00	à	1.40
Sarasin, par sac	0.85	à	0.95
Graine de lin	0.00	à	1.20
Légumes			
Patates, le sac	$0 80	à	0 90
Choux, la pièce	0 13	à	0 20
Rélort, la douz	1 00	à	1 25
Haricots, le minot	0 50	à	0 00
Betteraves, le minot	0 00	à	0 50
Pigeons, le minot	0 00	à	1 00
Végétaux oleagineux, la pièce	0 10	à	0 00
Céleri, la douzaine	0 40	à	0 50
Produits de la Laiterie			
Beurre de choix, par lb	$0 30	à	0 35
Crémerie	0 27	à	0 00
Beurre en tinette	0 16	à	0 18
Fromage	0 15	à	0 16
Œufs frais, la douzaine	0 20	à	0 35
Viandes			
Bœuf de choix, la lb	$0 12	à	0 15
Bœuf commun	0 10	à	0 12
Mouton, la lb.	0 10	à	0 12
Veau, la lb	0 07	à	0 12
Lard, la lb.	0 09	à	0 10
Jambon, la lb.	0 11½	à	0 13
Saindoux, la lb	0 00	à	0 10
Saucisse, la lb.	0 10	à	0 00
Porc apprêté, par 100 lbs	7 50	à	8 00
Volailles			
Poules, le couple	$0 60	à	0 80
Canards, le couple	0 75	à	1 10
Poulets, le couple	0 00	à	0 00
Dindes, le couple	1 50	à	2 20
Oies, le couple	1 30	à	2 00
Pigeons, le couple	0 30	à	0 35
Fruits			
Pommes, le baril	$2 75	à	3 25
Citrons, la boîte	3 00	à	3 50
Axocas, le gallon	0 00	à	0 50
Raisin vert, la livre	0 00	à	0 00
Poisson			
Brochet, la lb.	$0 00	à	0 00
Morue, la lb.	0 06	à	0 00
Hadoc, la lb.	0 06	à	0 00
Flétan	0 10	à	0 00
Hadoc fumé	0 00	à	0 10
Homard, la lb.	0 00	à	0 00
Eturgeon, la lb	0 00	à	0 10
Poisson blanc	0 00	à	0 10
Doré des lacs	0 00	à	0 10
Doré de rivière	0 00	à	0 10
Saumon frais	0 12	à	0 15
Hareng frais, gros, la douz.	0 20	à	0 25
do petits, la douz.	0 12	à	0 15
Anguille salée, la paire	0 25	à	0 30
Barbotte préparee	0 00	à	0 10
Maskinongé	0 00	à	0 00
Macquereaux	0 08	à	0 15
Perchaude (la douzaine)	0 20	à	0 20
Carpes	0 15	à	0 20
Lucaiche	0 20	à	0 20
Huîtres, la pinte	0 00	à	0 40

MARCHÉ D'OTTAWA

Farine No 1, par baril	$4 25	à	4 50
Farine forte de boulangers	4 25	à	4 60
Farine extra	3 00	à	3 50
Farine de sarasin	3 50	à	3 75
Farine d'avoine	3 50	à	5 85
Farine de blé-d'inde	3 00	à	3 50
GRAINS			
Blé, le minot	0 00	à	0 00
Avoine	0 43	à	0 45
Blé-d'inde	0 00	à	0 63
Pois	0 50	à	0 60
Fèves	1 00	à	1 25
Sarasin	0 65	à	0 70
Orge	0 00	à	0 00
Seigle	0 00	à	0 00
LEGUMES			
Patates, la poche	0 90	à	0 95
Navets, le sac	0 35	à	0 40
Betteraves	0 20	à	0 30
Choux, la pièce	0 15	à	0 20
Pommes, le sac	0 90	à	1 00
VOLAILLES			
Poulets, le couple	0 60	à	0
Poules, la pièce	0 25	à	0 30
Canards	0 60	à	0 75
Dindes, la pièce	0 80	à	1 50
Oies	0 50	à	0 70
VIANDES			
Bœuf, les 100 livres	4 55	à	6 50
Lard	7 50	à	7 75
Veau, au quartier	0 05	à	6 00
Mouton do	0 06	à	0 08
Vaches à lait	23 00	à	28 00
DIVERS			
Œufs	0 21	à	0 30
Beurre, en pain	0 23	à	0 25
do en sceau	0 19	à	0 23
Fromage	0 12	à	0 15
Suif brut, la livre	0 00	à	0 00
Suif fondu	0 07	à	0 08
Saindoux	0 10	à	0 13
Sucre d'érable	0 10	à	0 12
Miel, la livre	0 12	à	0 13
Sirop d'érable, le gallon	0 00	à	0 00
Foin, la tonne	9 00	à	11 00
Paille	5 00	à	6 00

Voitures de Place

DE PREMIERE CLASSE

COMMUNICATION TELEPHONIQUE EN TOUT TEMPS

226 rue Saint-Patrice, Ottawa

GUSTAVE RIÇARD.

W. O. McKAY

Importateur de Vins, Liqueurs, Cigares et Tabacs ; aussi proprietaire de

"L'HOTEL RICHELIEU"

Agents pour les Commerçants de Bois.

446, 448 et 450 rue Sussex.

HOTEL CANADIEN

CI-DEVANT OCCUPÉ PAR G. LATRIMOUILLE

Ce magnifique hôtel vient d'être acheté par M. John Johnston, ex-propriétaire du "Royal Exchange."

Les repas sont servis à toute heure, à la carte, systeme européen, et sous la surintendence d'un cuisinier français de premier classe.

Vins, claret, sauterne, champagne et liqueurs de premiere qualité.

Cet établissement vient d'être meublé à neuf, les chambres sont spacieuses et des plus aérées, faisant face au parc (Major's Hill).

L'entrée privée est sur l'avenue Mckenzie et l'entrée générale du restaurant aux Nos 536 et 538 sur la rue Sussex.

JOHN JOHNSTON, Propriétaire.

L. N. LOYER

Nouveau magasin de Vins, Liqueurs et Epiceries

No 165, coin des rues Sussex et Clarence, Ottawa.

M. Loyer tient constamment, à son magasin tout ce qui constitue la ligne d'épiceries dans ses moindres details. Il espère par sa prompte attention et sa courtoisie envers le public, meriter une large part de patronage. 21 11 87-1a

S. ROGERS & SON

Entrepreneurs de Pompes Funèbres ET EMBAUMEURS

15 et 17 rue Nicolas, résidence au 2e etage

COMMUNICATIONS TELEPHONIQUES

DAMES NOS PILULES REGULATRICES FRANÇAISES sont en usage et recommandées par des milliers de Dames qui les emploient MENSUELLEMENT. Elles n'ont jamais failli ; enlèvent les douleurs ; assurent la regularité ; sont douces, agréables au gout et d'un excellent effet. Paquets envoyés par la malle à l'abri de toute indiscrétion sur réception de $2 00. Toute correspondance est confidentielle. Adresse : COMPAGNIE DE MEDECINE DE TORONTO, B. P. Boite 576, Toronto, Ont. 24 1—88 89

Pour garnir les Maisons

Nous venons de recevoir un assortiment de

TAPIS de BRUXELLES

— ET DE —

TAPISSERIES

Voyez-les avant d'acheter ailleurs.

HARRIS & CAMPBELL

RUE O'CONNER

LE LEVIER SAMSON

Cette machine pour arracher les souches et les pierres, a été brevetée en mai 1886. Le *Levier Samson* peut soulever plus de 100,000 lbs. Pour s'assurer de sa valeur, s'adresser à ceux qui l'ont acheté, entre autres : Sévère Joanette, maire d'Oka ; Labrosse, Sainte-Scholastique ; B. Villeneuve, Rigaud ; J. Leguerrier, Clarence Creek ; Sauriol, Saint-Martin ; Révérendes Sœurs, Sault-aux-Recollets ; Roch Simard, E. Vannier, Sainte-Adèle ; J. Lachapelle, Saint-Jérôme ; Dr Mignault, Saint-Augustin ; O. Labelle, Visitation, comté d'Ottawa ; Révérend Faure, Mashamville ; P. Meunier, hôtelier, Montréal. Prix, $18, $25, $30, $35, $40, selon la force de la machine. En vente chez l'inventeur et chez tous les marchands d'instruments agricoles de Montréal. S'adresser à

FRANÇOIS THERIEN,

49-a St-Eustache, comté des Deux-Montagnes.

IMPERIAL CREAM TARTAR BAKING POWDER

TRADE MARK

La plus PURE, la plus FORTE, la MEILLEURE

NE CONTIENT NI

Alun, Ammoniac, Chaux, Phosphates, ou autres matières nuisibles.

E. W. GILLETT, TORONTO, ONT. CHICAGO, ILLS.

Fabr't de la "Celebrated Royal Yeast Cakes

BUREAU DE POSTE D'OTTAWA

Arrivée et départ des malles.

MALLES	Fermeture A M	P M	P M	Arrivée A M	P M	P M
Ouest — Toronto, Hamilton, etc	1030	....	9 30	8 00	....	6 30
Ouest — Belleville, Brockville, etc	1030	....	7 00	9 30	....	6 30
Ouest — Manitoba et T. du N. Ouest	....	....	9 30	8 00	....	....
Ouest — Toronto, Peterboro, etc	1030	....	9 30	8 00	....	....
Est — Montréal, etc	3 30	3 30	7 00	8 00	1 30	....
				9 30		
Est — Prov. Maritimes	....	3 30	....	....	1 20	....
Est — Cornwall, Morrisburg, Lancaster, etc	....	2 00	7 00	9 30	....	6 30
Est — Québec, Trois-Rivières, etc	7 00	3 30	....	9 30	1 20	....
E.-Unis, via Olgensburg	....	2 00	7 00	9 30	....	....
Ouest, Etats-Unis	9 00	....	7 00	9 30	....	....
New-York, m. directe	....	2 00	3 30	....	....	2 40
do do	....	....	7 00	1145	....	....
Boston	....	3 30	....	8 00	....	....
Pressott	....	2 00	7 00	9 30	....	2 40
Ch. de fer St-L. et O.—Kempt'ville, North Gower, Metcalfe, etc	....	2 00	....	....	....	4 30
Kars, Kennmore	....	....	....	1100	....	....
Merrickville, Russell, etc	....	2 00	1100	....	....	....
Ch. de fer Pac.—Pembroke, Arnprior, etc	....	2 30	9 30	8 00	....	2 20
Ashton, Huntly, Carp, etc	9 00	....	9 30	....	....	6 20
Bristol, Clarendon, etc	9 00	....	9 30	....	....	6 20
Smiths Falls	1030	3 30	7 00	9 30	....	6 30
Mattawa, etc	9 30	....	....	8 00	....	2 20
Ch. de fer Pac.—Appleton, Ashton, Bristol, etc	....	3 30	....	1145	....	....
Ch. de fer Can. Atl.—Alexandria, Athol, Lagan, Eastman Springs, etc	7 00	....	3 30	8 00	1 20	....
Par diligence—Bell's Corners, Hintburgh Fallowfield, etc	2 60				1100	....
	A M					
Hull	6 00	10.00	4 45	8 00	2 00	6 00
Aylmer, Eardly, etc	1000	....	4 45	8 00	2 00	....
Quyon, Tetreauville	....	....	4 45	8 00	....	....
Gatineau, les jours, à River Desert	6 00	....	....	....	....	6 00
Billings Bridge	1000	....	....	1030	....	....
Cummings et Herdman's Bridges	1000	....	....	1000	....	....
Richesterville, etc	1000	....	....	1100	....	....
Orleans et Robillard	1000	....	....	1000	....	....
Arcadie	9 30	....	....	1000	....	....
Metcalfe—lundi, mercredi et vendredi	....	....	3 30	....	....	3 30
Malle Anglaise—via Navan, lundi et jeudi	....	....	6 30	....	....	....
Via Halifax, jeudi	....	....	3 00	....	....	....
do sac supplem	....	....	4 10	....	....	....

Les lettres destinées à l'enregistrement doivent être mises à la poste 15 minutes avant la cloture des malles precedentes.

Heures du Bureau, de 8 a. m. à 9 a. m.

Mandats sur la poste et la Banque d'Epargnes, de 9 a. m. à 4 p. m.

J. A. GOUIN, Maître de Poste.

Bureau de Poste d'Ottawa, Novembre 1887.

Encres Toiray Maurin

LA SYRIENNE

ENCRE A COPIER sans RIVALE

Cette encre, très fluide, et d'une jolie nuance violette en écrivant, devient de suite très noire. Elle est la seule qui produise de bonnes copies plus d'un an après l'écriture.

LE XIXe SIECLE

ENCRE NOIRE-FIXE INALTERABLE

Cette

LE FEUILLETON

LE MARI DE MARGUERITE

EST MAINTENANT

En vente à notre bureau.

OUVERTURE DU PARLEMENT

La seconde session du sixième Parlement de la Puissance s'est ouverte à 3 heures cette après-midi avec tout le cérémonial ordinaire en pareille circonstance.

Son Excellence le Gouverneur Général escorté des Gardes à Pied et des dragons de la Princesse Louise arriva quelques minutes avant 3 heures pendant que la salve de vingt-et-un coup de canons était tirée de la Place Nepean.

Une foule immense emcombrait les abords du Parlement dès à bonne heure et comme par les années dernières, la démonstration fut des plus belles.

Le discours du Trône que l'on trouvera sur notre première page, a été lu à 3 heures précises par Son Excellence Lord Lansdowne, dans la salle des délibérations du Sénat, en présence des sénateurs et des membres de la Chambre des Communes.

Dans la Capitale

Condoleances

A une assemblée de la branche No. 58 association catholique de secours mutuel, Ottawa, tenue le 20 février ,les résolutions suivantes ont été adoptées :

Sur motion de M. Louis Dauray, appuyée par G. Marsan, il est résolu que : c'est avec la plus profonde douleur que les membres de cette branche ont appris la mort prématurée de madame Aman la Fortier, épouse de M J E A Robillard secrétaire-archiviste et expéditeur de trains, gare Union, Ottawa.

Sur motion de Jos Delorme, appuyé par J B Dorion : il est résolu que pour reconnaître les services rendus à la branche par leur frère et digne secrétaire, les membres portent le deuil pendant un mois et que la charte soit couverte d'un crêpe pendant le même espace de temps.

Sur motion de M. Larochelle, appuyé par Jos Larue, il est résolu que copies des présentes soient publiées dans les journaux de la ville et transmises à M. Robillard et à M. le Dr L. A. Fortier de Ste Scholastique, père de la défunte.

Photos — L'établissement de Dorion et Delorme est celui qui doit être encouragé. Allez visiter leur nouvel atelier photographique, au coin des rues Sussex et Rideau.

Personel politique

Sir George Stephen est arrivé à Ottawa aujourd'hui.

M. H. Montplaisir, député de Champlain est arrivé hier soir.

M. Coursol ne viendra pas dans la Capitale d'ici à quelques jours, étant retenu à sa résidence à Montréal par la maladie.

L'honorable Sénateur Plumb, président du Sénat est arrivé à Ottawa avec mademoiselle Plumb qui fera les honneurs de la chambre de l'orateur durant la session.

Sir A. T. Galt est arrivé à Ottawa hier. Il réside chez madame St Hills, rue Gloucester.

L'hon. M. Laurier est aussi arrivé à la Capitale hier après midi et s'est inscrit au Russell.

Sir John, Lady Macdonald et le lieutenant Gouverneur Aikins, de Manitoba assistaient à une cérémonie de l'église Dominion mardi soir.

La plupart des députés canadiens français sont à Ottawa ; se sont inscrits entr'autres au Russell, l'hon. F Langelier, et MM. Alph. Desjardins, d'Hochelaga ; S Labrosse, Prescott ; C Langelier, Montmorency ; Aug Choquette, Montmagny ; S X Cimon, Charlevoix et une foule d'autres.

Sir David, L McPherson est au même hôtel.

Photos — L'établissement de Dorion et Delorme est celui qui doit être encouragé. Allez visiter leur nouvel atelier photographique, au coin des rues Sussex et Rideau.

Notes civiques

Il y aura réunion du Comité des Règlements de la cité à 7.30 heures ce soir.

L'échevin Cox a pu sortir, hier, pour la première fois depuis plusieurs semaines retenu qu'il était par la maladie à sa résidence.

Le comité du feu et de l'Eclairage a été appelé à se réunir cette après-midi, et plusieurs questions importantes y ont été soumises. Entr'autres sont les questions relatives à la pose de nouveaux hydrants et nouvelle boîtes d'alarmes du feu dans divers quartiers de la ville.

Trois nouveaux chevaux sont aussi requis et des arrangements seront pris pour l'échange d'un cheval au moins qui n'est pas apte au travail du département du Feu. La question d l'achat de nouveaux boyaux en caoutchouc viendra aussi sous considération.

Les échevins discutent depuis quelque temps au sujet des finances de la cité et des chances qu'il y a d'obtenir les $225,000. Quelques-uns sont opinion que si cette somme ne peut être obtenue, il ne sera plus nécessaire d'avoir d'assemblée, puisqu'il n'y a plus d'argent à dépenser pour améliorations ou autre chose.

Le Comité de l'annexion a tenu une courte assemblée hier après-midi sous la présidence de l'échevin McVeity, les échevins Heney, Henderson et Adam étaient présents. On discuta la clause 6 du bill et le comité s'ajourna avant d'avoir pris aucune détermination sur le sujet.

L'échevin Askwith a convoqué le bureau de Santé pour mardi soir prochain.

Statistiques mortuaires

Le rapport mensul du nombre des décès, compilé par le département de l'Agriculture a été publié. Le nombre des morts dans chaque ville ci-dessous désignée a été comme suit durant le mois de janvier :

Montréal, 502 ; Toronto, 191 ; Québec, 147 ! Hamilton, 65 ; Halifax, 61 ; Ottawa, 73 ; St Jean, N B, 37 ; London, 44 ; Winnipeg, 40 ; Kingston, 19 ; Charlottetown, 26 ; Brantford, 20 ; Hull, 39 ; Guelph, 4 ; St Thomas, 6 ; Belleville, 16 ; Trois Rivières, 25 ; Chatham, Ont, 11 ; Sherbrooke, 26 ; Peterborough, 6 ; Victoria, B. C., 19 ; Fredricton, 6 ; Sorel, 19 ; Woodstock, Ont., 18 ; St Hyacinthe, 21 ; Galt, 10.

Photos — L'établissement de Dorion et Delorme est celui qui doit être encouragé. Allez visiter leur nouvel atelier photographique, au coin des rues Sussex et Rideau.

M. l'abbé Tanguay à Rome

On lit dans le "Moniteur de Rome" du 5 Février :

Sa Sainteté a reçu hier, vendredi, en audience particulière M. l'abbé Tanguay, professeur de l'Université Laval de Québec (Canada), qui, à l'occasion du Jubilé Sacerdotal, avait fait déposer aux pieds du Saint Père la collection précieuse de ses œuvres littéraires et généalogiques.

Son Eminence le Secrétaire d'Etat a été chargé de la part de Sa Sainteté de répondre à M. l'abbé Tanguay une lettre où il était dit entre autres : "Le Saint Père a reçu, avec votre très gracieuse lettre, vos divers ouvrages que vous lui avez offerts à l'occasion de son Jubilé Sacerdotal. Ce témoignage d'affection a été particulièrement agréable à Sa Sainteté qui comme on le sait bien, tient en grande estime les études historiques, surtout si elles se rapportent à des faits qui intéressent l'Eglise et ses ministres. L'auguste Pontife tout en louant les laborieuses recherches dont ses ouvrages ont tiré profit, Vous offre ses remerciements pour votre don charmant et vous bénit du fond de Son Cœur, vous et les différentes communautés du Canada.

"J'aime particulièrement, a dit le Souverain Pontife, ce bon peuple Canadien et c'est pour récompenser sa Foi vive, que je lui ai donné un Cardinal".

Les marchés

Les marchés aux denrées étaient à peu près nul ce matin ; les marchés à foin et à bois étaient encombrés, au contraire.

Funérailles

A 2 heures aujourd'hui ont eu lieu les funérailles du pompier O'Reilly auxquelles assistaient tous les membres du corps des pompiers, confrères du défunt.

En retard

Le train de Winnipeg est de nouveau en retard de 30 heures aujourd'hui.

A l'œuvre

La députation composée de MM. Birket, May et Dublin, pour essayer de faire remettre en vigueur l'ancien système des trains sur le chemin de fer Pacifique Canadien entre Montréal et Ottawa est activement à l'œuvre. Hier, ces messieurs se sont rendus au bureau de M. le surintendant Spencer afin d'avoir avec lui une entrevue à ce sujet mais M. Spencer étant à Port Arthur, la députation a été forcée de remettre l'entrevue à samedi.

Nouvelles religieuses

Le Rév. P. Gonthier, dominicain, de l'église St Jean-Baptiste, est actuellement à Trois-Rivières, où il est occuper à prêcher la neuvaine à St François-Xavier.

Hier, a eu lieu à l'archevêché une réunion des prêtres choisis pour préparer les travaux du prochain synode.

Le Rév. M. Primeau, curé de Boucherville est à Ottawa.

Sa Grandeur Mgr Duhamel accompagnée du Rév Grand Vicaire Routhier occupaient des places à 3 heures aujourd'hui sur le parquet du Sénat à l'occasion de l'ouverture de la Chambre.

Ce soir le sermon sera donné en anglais à la Basilique par Sa Grandeur Mgr l'archevêque.

A travers la ville

Un petit garçon du chemin de Montréal a été frappé par un cheval hier, sur la rue Queen recevant plusieurs sérieuses contusions. Le Dr Mark fut appelé à lui donner ses soins.

M. John Ferguson, propriétaire de la salle du Grand Opéra est à faire commencer des excavations pour une vaste salle de musique à côté de la salle d'Opéra actuelle.

Jeunes gens—Demandez les chaussures Balmoral de Botts, à bouts pointus, de $1.50 et des plus élégantes. 119, rue Rideau.

L'appareil de ventilation dans la salle du comité des chemins de fer et canaux, à la Chambre des Communes a été de beau coup amélioré.

Le personnel de la Galerie de la Presse ne sera pas extraordinairement changé cette année, si l'on en juge par les figures amies que nous avons eu le plaisir de rencontrer jusqu'à présent.

Il y aura assemblée de l'Institut Canadien français ce soir.

Le Bureau des Ecoles Séparées se réunira ce soir à 8 heures au lieu ordinaire.

Messieurs—Nos "Balmoral" de $1.50 sont égaux en qualité, style, fini et durabilité à aucune chaussure de $3.00 faite sur commande. C. J. BOTT, 119, rue Rideau.

L'activité est grande partout aujourd'hui ; les rues sont encombrées et c'est une journée de "big Bonanza" pour les cochers de place et les propriétaires d'hôtels.

Le temps est à la neige aujourd'hui, c'est dire qu'il n'est pas froid.

Le conseil du comté de Carleton s'est réuni au Palais de Justice, hier.

Les élèves du collège d'Ottawa sont à se préparer pour la représentation qu'ils donneront le lundi de Pâques et qui sera des plus intéressantes.

Aujourd'hui les pavillons flottent sur tous les édifices publics et les principaux hôtels à l'occasion de l'ouverture de la session.

Les cochers de place s'assembleront demain soir dans la salle St Joseph et discuteront la question relative à la reprise de leur ancien poste, rue Wellington, durant la session.

Le train express de Montréal était en avant de son temps de quelques minutes hier soir sur le Pacifique Canadien.

Langtry — Mesdames, demandez la chaussure Langtry-Balmoral de Bott. Elle est élégante, d'un beau fini et à bon marché, seulement $1.75. 119, rue Rideau.

N'oublions pas la conférence donnée par l'hon. M. Chapleau devant le cercle des Familles de l'Institut canadien qui aura lieu dimanche soir à la salle de l'Orphelinat St Joseph.

A la chambre des Communes et au sénat, ce matin, il règne une très grande activité ; les sénateurs, les députés et les employés de bureaux font l'échange de cordiales poignées de mains.

C'est samedi matin que M. St George, inspecteur des licences amènera devant la Cour de Police la cause pour vente de boisson sans licence sur la glace durant les courses.

La société St Pierre a tenu son assemblée régulière hier soir à laquelle plusieurs questions importantes ont été discutées.

Description des objets offerts par l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes, au Souverain Pontife en témoignage de filiale et respectueuse vénération, à l'occasion de son Jubilé Sacerdotal.

I.—COFFRET

Le magnifique coffret dans lequel a été présentée au Saint-Père l'offrande de l'Institut, est le travail des "Artigianelli" de notre maison Saint Joseph, à Rome. Il est entièrement en bois d'ébène et de jujubier sculpté. Ses dimensions sont : 50 centimètres de haut, sur 40 de long et 30 de large. Le coffret proprement dit est supporté par quatre dragons aux ailes déployées, accroupis aux angles d'un socle inférieur ornementé. Il est surmonté d'un gracieux couronnement formé par un groupe de cinq génies, soutenant d'un côté les armoiries du Saint Père, de l'autre celles de l'Institut.

Les deux faces principales présentent deux bas-reliefs : le premier rappelle l'attachement que notre Vénérable Père voulut témoigner au Saint-Siège, en envoyant deux Frères à Rome ; le second représente le T. H. Frère Supérieur offrant au Saint-Père l'obole filiale de l'Institut. Les deux autres faces portent, inscrites en lettres d'argent, les deux dates commémoratives de la première messe de Sa Sainteté Léon XIII et de ses noces d'or. Les quatres angles du coffret sont décorés de quatre statuettes d'enfants, en bois de jujubier, représentant, comme sur le monument de Rouen, les quatre parties du monde, où sont répandus les disciples du Vénérable Jean Baptiste de la Salle. Sur la base, est une inscription latine, en lettres d'argent, indiquant l'offrande faite au Saint Père de l'obole des Frères des Ecoles chrétiennes et de leurs élèves,

Voici le texte de cette inscription : Leoni XIII, Pontifici Maximo, anno MDCCCLXXXVII, quinquagesimo ex quo rei divinæ primum operatus est, pietatis et obsequii munus dedicat Josephus, Frater Moderator Instituti a Scholis Christianis, cum Sodalibus et Discipulis : "A Léon XIII Souverain Pontife, année 1887, pour le cinquantenaire de son sacerdoce, le Frère Joseph, Supérieur Général de l'Institut des Ecoles chrétiennes, ses Frères et leurs Disciples, offrent ce présent en témoignage de leur piété filiale et de leur vénération."

Les diverses parties de ce coffret sont ornées de moulures, de festons, de fleurs et de fruits, présentant un ensemble d'un goût très distingué et fort délicat.

COURRIER DE HULL

La cour de Circuit n'a pas siégé, hier. Son honneur le juge Wurtele étant à Montréal n'a pu arriver qu'aujourd'hui pour présider le terme qui s'est ouvert à 11 heures, ce matin.

M. le Dr John Aylen, inspecteur des bureaux publics du gouvernement de Québec était de passage, hier, en route pour Aylmer.

M. W. Weir, président de la banque Ville-Marie, de Montréal, est arrivé à Hull, aujourd'hui, pour choisir un site pour l'érection d'un édifice pour la banque Ville-Marie de Hull.

Les frères Caron de la rue Principale, bien connus de tous, ouvriront au 15 mars prochain dans le bloc de M. F. X. Filteau, un magasin de marchandises sèches.

Les funérailles de M. Simon ont eu lieu ce matin à l'église Notre-Dame de Hull, au milieu d'un grand concours de parents et amis.

Une vingtaine de voyageurs sont arrivés des chantiers, hier.

Le rédacteur de la "Vallée" a obtenu la permission de publier dans son numéro d'hier la requête des ouvriers présentée au conseil, lundi, et paru dans le "Canada" mardi.

M. B. Lawrence, opticien de Montréal, est à Hull.

CHRONIQUE

Ma chronique du mercredi n'a pas parue la semaine dernière et pour cause :

Le "Memento Homo, quia pulvis es, et in pulverem reverteris," valait mieux que toutes les chroniques du monde.

***

C'est du nord que nous vient la lumière, dit un proverbe.

Nous prétendons que la lumière vient aussi de Hull.

Oui, il faut l'admettre, citoyens de la Puissance du Canada, et surtout nous, citoyens de Québec et d'Ontario, c'est dans notre petite ville que vous venez chercher la lumière.

En effet, car c'est notre grand manufacturier d'allumettes Eddy qui possède le fameux "Fiat lux." Que la lumière soit faite.

Il n'y a donc rien de surprenant que la population de Hull soit si "éclairée."

***

Grande disette chez nous ! la pire des disettes, disette d'eau !

Tout le monde est aux abois—qui donc est gelé.

Pas d'eau.

Les gosiers sont à secs.

Les femmes mêmes peuvent difficilement se faire aller la langue, tant elle est aride —il n'y a que celle de l'échevin S. qui semble ne pas s'en apercevoir.

***

Allons, édiles, échevins ou conseillers de Hull, prenez la chose au sérieux.

N'êtes vous pas un peu la cause de cet état de chose.

Nous croyons que oui et voici pourquoi : —Parceque vous faites une politique mesquine,—une économie de bouts de chandelles.

Vous prenez un ingénieur pour examiner le canal et le tuyau principal de l'aqueduc, pourquoi n'en prenez-vous pas un pour les canaux et tuyaux des services d'eau ?

Mais non, par économie, prétendez-vous, vous mettez tout sur le dos du même homme.— Le chef de police est le factotum.

Nous ne le blâmons pas, au contraire, nous le plaignons, mais c'est le conseil qui le veut.

Par la grâce du conseil M Genest est— Chef de Police.

Surintendant du feu.

Inspecteur des services d'eau de l'aqueduc.

Inspecteur des licences.

Surveillant des travaux dans les rues.

Inspecteur du Bureau de santé.

Le chargé de faire respecter tous les règlements de la corporation,

Greffier des juges de paix "par interim".

Huissier de la corporation de temps à autre, etc., etc,

Enfin tout ce qui se présente on le met, par économie, sous le contrôle, sous la direction du chef de Police.

Dangereuse économie, qui coûtera bien cher aux contribuables.

***

Le gouvernement de Québec, paraît-il, va récompenser quelques-uns des plus chauds nationards de Hull.

On dit que l'échevin Simard sera appelé à Québec comme professeur de la langue des "Sauteux."

On le sait très fort sur les langues.

D'après la même rumeur on devra créer dans cette ville une chaire de "Kiamika," qui sera occupée par M. Moffet, pour le payer de sa volte face politique.

Il aura comme assistant le garde forestier M. Chénier qui est en très bons rapports avec cette tribu sauvage.

Ils devront enseigner gratis cet idiome aux colons qui devront aller s'établir dans la région de la Kiamika.

On dit de plus que l'échevin Landry recevra par l'intermédiaire de la "Patrie," le portrait de l'honorable M. Mercier en échange de l'effigie de la Reine Victoria sur une pièce de dix centins.

Ce portrait lui sera envoyé pour l'encourager à continuer son traité sur la confection de la galette au beurre intitulé : "Galette au beurre, pas beaucoup de beurre dedans et qu'un petit grain de raisin de temps en temps."

C'est ainsi que les nationards et les rouges entretiennent leur amitié—en se faisant de petits présents. Comme dans les caudes prétoriennes.

Gratte-moi, je te gratterai.

DON CARLO.

DEVANT LE MAGISTRAT DE POLICE

Jeudi, 23 février— Les causes devant la cour de Police, ce matin, se résument à ce qui suit :

Hugh McGovern, arrêté en état d'ivresse ; il prétend que c'est une petite ribotte qu'il s'est permis à l'occasion de l'ouverture de la session. cette excuse lui vaut une amende de $2 et $1 de frais.

Mark Flood comparaît ensuite pour s'être servi d'un langage insultant à l'égard d'un nommé Geo. Vincent ; cette cause est renvoyée à demain.

Deeux marchands, l'un de la rue Sparks et l'autre de la rue Wellington ont à payer une amende de $3 et de $2 de frais chacun pour avoir conduit leurs chevaux à une allure immodérée sur la rue.

Etablissement de Tailleurs de Broadway

No. 133 rue Sparks, Ottawa, 9 février 1888

Ayant fait l'acquisition de l'assortiment et des livres ci-devant la propriété de M. P. C. AUCLAIR, je suis décidé à continuer les affaires au même poste. Dans le cours de la semaine je recevrai un assortiment complet de tweeds pour habits, tweeds-écossais, draps pour pardessus, et pantalons dans les derniers goûts et convenables pour habillements de printemps et je serai heureux de recevoir la visite des anciens amis et des pratiques de l'établissement de même que des nouvelles pratiques qui voudront bien me favoriser d'une visite. Tous peuvent être assurés que l'ancienne réputation de la maison sera maintenue.

W. H. MARTIN,
Successeur de P. C. Auclair.

N. B.—Les personnes endettées envers M. Auclair ne doivent pas oublier que tous les paiements me sont dus.

W. H. MARTIN,
Successeur de P. C. Auclair.

La clef du Ciel

Se trouve à St Sauveur parmi les affaires de conscience qui soutiennent l'âme pendant les terribles épreuves d'ici bas, pour lesquelles on doit bien se préparer avant qu'il soit trop tard. Montres, joncs de mariage et bijoux à grande réduction de prix, garanties chez

H. H. NOREZ,
No. 30, rue Rideau.

SALON DE BARBIER-COIFFEUR.

Artiste de la tonsure et coiffeur de première classe. Attention toute spéciale à la coupe de cheveux des dames et enfants.

H. V. GOOLAH - - - Propriétaire.

141, rue Sparks, Ottawa, en face du magasin de Ashfield.

Les Pilules de Vallet ne sont pas argentées, le nom Vallet est imprimé en noir sur chaque pilule blanche.

Les Pilules de Vallet ont été approuvées par l'Académie de Médecine de Paris et autorisées par arrêté ministériel.

Les Pilules de Vallet sont le ferrugineux le plus efficace pour guérir l'anémie, les pâles couleurs, les pertes blanches.

Les Pilules de Vallet donnent aux joues la teinte vermeille perdue par la croissance rapide, la maladie, les excès.

Les Pilules de Vallet sont très contrefaites. Refuser tout flacon ne portant pas la signature du Docteur Vallet.

PARIS — 19, RUE JACOB, 19 — PARIS

Solution
D'ANTIPYRINE
DE
TROUETTE

Calme instantanément et guérit les *Migraines, Névralgies, Coliques hépatiques* et *Néphrétiques, Asthme, Emphysème, Rhumatismes, Goutte, Sciatique, Maladies nerveuses* et en général toutes les **Maladies** où la **DOULEUR** joue le principal rôle.

Bien exiger le nom de TROUETTE sur chaque Flacon.

Vente en Gros à PARIS : **E. MAZIER**, Pharmacien, 264, boulevard Voltaire.

Dépositaire à *Ottawa* : Dr F. X. VALADE.
A *Québec* : Dr E. MORIN & Cie. — A *Montréal* : LAVIOLETTE & NELSON.

MALADIES DU CŒUR
Les Dragées Tonico-Cardiaques Le Brun
prises à la dose de 4 à 10 par jour, guérissent les
MALADIES DU CŒUR, les PALPITATIONS et l'HYDROPISIE la plus avancée.
LE BRUN, Ph^ien-Chimiste, 50 et 52, Faubourg-Montmartre et 47, rue Lafayette, à PARIS
DÉPOTS DANS TOUTES LES PRINCIPALES PHARMACIES DU CANADA

Chez tous les Parfumeurs et Coiffeurs de France et de l'Étranger
La VELOUTINE
Poudre de Riz spéciale
PRÉPARÉE AU BISMUTH
Par **CH. FAY**, Parfumeur
9, Rue de la Paix, 9 — PARIS

En vente à la pharmacie du Pilon Rouge, 455 rue Sussex

SERVICE A DINER

Seulement $10.00, POUR 92 MORCEAUX comprenant 6 assiettes a soupe, 12 assiettes a dîner, 12 assiettes a dejeuner, 12 bols et soucoupes ; 1 sucrier, 1 vase a la creme, 1 grand bol, 1 assiette a beurre, 12 assiettes a fruits, 3 plats couverts, 3 plats unis, 1 sauciere, 1 pot a l'eau.

Ces services proviennent directement des manufactures et sont sans égal sous le rapport de la qualité.

Salle de Variétés et Fournitures de Maisons.

532 & 534 RUE SUSSEX, JOSEPH BOYDEN.

Articles pour cadeaux de Noel de toutes descriptions.

UN AUTRE

FONDS DE BANQUEROUTE !

BRYSON, GRAHAM & Cie.

Grande Vente au Comptant !

—DU—

FONDS DE BANQUEROUTE DE BORBRIDGE

A NOS MAGASINS

Nos. 148, 150, 152 et 154 RUE SPARKS

BRYSON, GRAHAM & CIE.